



88-89



S'inscrire

Les formations

Les examens

Le financement des universités

Mai 68

Guide de l'Etudiant



Comment l'Europe

Les Pions

L'aide sociale

Palestine

Nous on débat
on décide
on bouge

Edité par l'Union Nationale des Etudiants de France et ses élus

MNEF ENTRE ETUDIANTS C'EST MUTUEL.



Mutuelle Nationale
des Etudiants de France

EDITORIAL



Sommaire

Editorial	3
S'inscrire	4
Etudiants étrangers	7
La rentrée	8
La santé	9
Une année de Fac — Devaquet avait tort —	10
Une formation - Des débouchés	12
L'aide sociale	15
Le financement des Universités	18
Les élus étudiants	19
Les examens	20
Les étudiants vus par la presse	22
Comment l'Europe !	24
Service national	25
Jobs de vacances	26
Trouver un travail	27
Il y a 20 ans mai 68	28
La Paix	29
Le mouvement Zéro	30
Palestine	33
L'affaire Casabone	34
Historique de l'Unef	37
Les associations Unef	38
Où trouver l'UNEF	41

Bonjour,

Tu as décidé de t'inscrire à l'Université, permets-moi tout d'abord de t'en féliciter.

Tu le sais, des milliers de bacheliers atterrés face aux difficultés et aux tracasseries des inscriptions administratives, renoncent d'emblée à l'Université. A 12 ans de l'an 2000, obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, c'est pourtant décisif.

L'U.N.E.F. est là pour t'aider dans tes démarches d'inscription. Tu le verras : rien n'est simple, quand il s'agit de trouver une place dans la filière et la fac de son choix, car des dispositifs dissuasifs et sélectifs sont mis en place un peu partout.

C'est pourtant le premier droit de chaque bachelier.

L'U.N.E.F. est là avec toi pour le faire respecter.

Le guide que tu as entre les mains te donnera une série de renseignements utiles sur les formations et la vie à l'université.

La vie d'étudiant ne ressemble en rien, tu le verras à ce que tu as pu vivre jusque-là : notamment au plan des connaissances et de l'autonomie que tu vas acquérir.

Mais c'est aussi le temps de difficultés nouvelles :

— se loger — se nourrir — étudier dans les bonnes conditions — faire du sport : rien n'est simple.

L'asphyxie financière des Universités conduit même aux mesures les plus sélectives et les plus catastrophiques pour nos études. Face à cette situation, la pire des choses est de rester isolé.

La force des étudiants, Devaquet en a fait l'expérience à ses dépens, c'est leur nombre.

Tu as des droits d'étudiant, défends-les avec l'Association U.N.E.F. de ton U.F.R. ou de ton I.U.T.

C'est le meilleur conseil que je puisse te donner en cette période d'inscription.

Bonne année universitaire.

Xavier Aknine
Président de l'U.N.E.F.
Etudiant en 6^e de Médecine
à Pitié-Salpêtrière

Tu viens ou tu vas t'inscrire à la fac, comme toi nous avons fait ce choix il y a quelque temps et nous savons qu'une première inscription n'est pas toujours facile. Trouver un logement, payer les droits, la mutuelle, la Sécu, s'y retrouver dans le labyrinthe administratif, les papiers...

Venir à la fac, c'est souvent changer de vie, c'est des efforts financiers importants et aussi l'espoir d'études intéressantes et utiles, enfin une période de la vie importante que l'on souhaite riche en événements.

Comme un million de jeunes tu vas être étudiant : ce n'est ni une tare, ni un privilège... Car quoi que certains te disent, l'Université est le lieu de formation de très nombreux cadres aujourd'hui...

Le niveau scientifique et culturel de l'université n'a rien à envier aux écoles (grandes et petites !) et instituts ultra spécialisés ouverts sur un univers professionnel étroit et clos.

L'université est encore un lieu ouvert de diffusion et d'échange des savoirs scientifiques, techniques et culturels relativement démocratique.

Ce n'est pas un privilège, car malgré les tentatives répétées des gouvernements successifs et des mandarins, l'université n'est pas réservée à une élite, à la jeunesse dorée, les étudiants se sont battus, se battent pour cela.

S'INSCRIRE

Les capacités d'accueil

Théoriquement, d'après la loi Savary (loi restant valable après le retrait de la loi Devaquet), le bac est le premier diplôme universitaire, il permet l'accès à n'importe quelle filière de premier cycle universitaire.

Mais, dans les faits, la réalité est tout autre puisque les universités fixent elles-mêmes leurs propres capacités d'accueil de bacheliers dans chaque filière. C'est un principe que le projet Devaquet voulait légaliser et que les étudiants ont massivement repoussé.

Cette autolimitation des capacités d'accueil par la fac se traduit par une sélection sur dossier, sur examen d'entrée, une mention au bac. Il y a donc nécessité et urgence pour tous les bacheliers d'une même filière de se rassembler afin d'exiger que chacun **puisse s'inscrire dans l'université et la filière de son choix**. A l'accueil comme durant l'année, les élus et les associations de l'U.N.E.F. sont présents pour l'aider.

Pour chaque démarche, prends contact avec eux : exonération par exemple.

L'inscription pédagogique

Elle a pour but de t'inscrire dans les U.V. ; les options de la filière et les T.D. de ta formation.

Celle-ci se fait au secrétariat de ton U.E.R.

Attention, veille à ce que les horaires de tes U.V., options et T.D. soient compatibles.

L'inscription administrative

C'est elle qui te donne le statut d'étudiant. Dès que tu as ton bac en poche, tu viens dans l'université où tu as choisi de poursuivre tes études, chercher un dossier (certaines universités l'envoient par la poste !). Avec ton dossier, on te donne rendez-vous pour venir rendre ce dossier. Cela se fait dès que tu as les résultats du bac. (Sur Paris viennent s'ajouter les problèmes de places disponibles dans chaque université).

Une fois le dossier rempli, tu te présentes au lieu, heure et jour de ton rendez-vous pour le rendre. C'est ce qu'on appelle les "chaînes d'accueil". Là se trouvent des personnels administratifs qui vont vérifier ton dossier. Celui-ci doit être complet. A la fin de cette chaîne, tu règles les droits d'inscription et tu es en possession de ta carte d'étudiant qui est aussi ta carte de C.R.O.U.S. (Voir lexique).

Frais d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés chaque année par le Ministère. Cette année encore, la faiblesse du budget de l'enseignement supérieur annonce une hausse des frais et la dégradation des conditions d'enseignement.

Les frais d'inscription comprennent :

- les droits : 450
- la cotisation à la Sécurité Sociale Etudiante : 640
- la mutuelle : 500 à 1 200
- des frais divers (bibliothèque...).

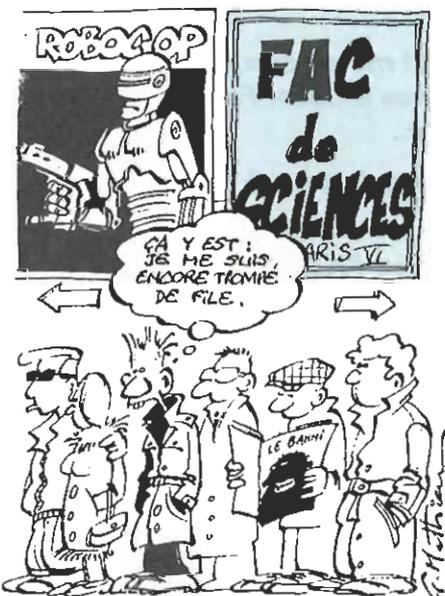
Le total probable de cette année se situera entre 2 000 et 3 000 F. Certes, cela est scandaleux, l'U.N.E.F. et toutes ses associations se battent contre cette hausse constante des frais d'inscription.

La suppression des droits d'inscription est aujourd'hui nécessaire.

Leur seul rôle, par leur augmentation légale et illégale, est de favoriser le découragement.

Le principe de deux cotisations différentes pour la M.N.E.F. est contraire à l'esprit de la mutuelle, créée à l'initiative de la U.N.E.F. en 1948. Aujourd'hui, l'absence d'élections démocratiques aux élections locales, et à la direction nationale (dirigée par l'Unef-ID) fait que les étudiants la considèrent comme une organisation privée, s'en désintéressent et paient le prix fort. Tu dois cependant prendre une mutuelle car tomber malade en cours d'année, sans être couvert peut coûter des milliers ou des dizaines de milliers de francs.

L'U.N.E.F. demande le rétablissement de la cotisation unique et l'organisation d'élections démocratiques à la M.N.E.F. (voir dossier mutuelle page).



Dissuasion, découragement et Ravel

Le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place l'an passé l'an passé "à titre indicatif" un système de pré-inscription par Minitel appelé "RAVEL".

Nous ne savons pas si ce système qui vise à dissuader les bacheliers de venir s'inscrire sera reconduit cette année.

L'université de Paris IV organise, elle, l'ensemble de ses inscriptions par Minitel.

Les étudiants ayant formulé une demande reçoivent une réponse positive ou négative.

Plus qu'une possibilité pour les étudiants de choisir leur université c'est une tentative supplémentaire pour les universités de choisir leurs étudiants.

Les collèges universitaires (voir page 13)

Des collèges universitaires — ou D.E.U.G. délocalisés — se mettent en place dans de nombreuses universités.

Ils sont très à la mode mais offrent des conditions d'études précaires.

À l'écart des universités, se sont des préfabriqués, des salles de cinéma... sans bibliothèque, ni R.U., ni Cité-U, à l'écart des autres cycles d'enseignement.

Si la construction de nouvelles facs apparaît nécessaire aujourd'hui, il est hors de question pour nous d'accepter le parkage des bacheliers à l'écart des universités.

Il est donc nécessaire qu'un réengagement financier massif de l'Etat intervienne afin, soit de créer de nouvelles facs "complètes" soit d'augmenter les capacités d'accueil dans les universités.

La lutte des étudiants sera seule à compter, en effet, le nouveau gouvernement n'ayant pas corrigé à la hausse le budget 88, les conditions de la rentrée seront désastreuses et de nombreux "parkings" sont à craindre.

Double inscription

Que faut-il payer en cas de double inscription ?

Dans le cas où tu es inscrit dans deux formations différentes en même temps, tu paies uniquement les frais d'inscription de ta seconde formation (450 F).

Exonération des droits d'inscription

- Si tu es boursier, tu ne paies pas de droits d'inscription, ni de sécurité sociale étudiante. Il faut fournir un justificatif provisoire de bourse.

- Si tu es en instance de bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-toi rembourser auprès de l'administration de ton U.E.R.

- Si tu n'es pas boursier, mais que tu te trouves dans une situation difficile, tu peux être **exonéré** ou remboursé en application d'un arrêté de 1984 qui autorise l'université à exonérer 10 % des étudiants inscrits non boursiers.

Il te faut faire une demande d'exonération des droits d'inscription.

Lors de l'inscription, les étudiants de l'U.N.E.F. t'ont remis ou te remettront ce formulaire s'il est difficile de se le faire remettre par l'administration (qui redoute ce "trou" dans son budget pénurie). Pour le remplir, sers-toi du barème de demande de bourse (page 19). Dans certaines facs, nous avons obtenu que ce formulaire soit introduit dans les pochettes d'inscription.

Dans tous les cas, prends contact avec l'U.N.E.F. et ses élus, c'est un secours précieux.

Chronologie des inscriptions 1987 à Paris

Avril-Mai : l'opération Ravel se met en place. Il s'agit en théorie d'un simple sondage auprès des lycéens pour connaître leurs vœux d'inscription.

A Paris VI : le Président de l'université instaure la sélection par Minitel interposé.

Lundi 6 juillet : l'inscription des bacheliers fait la UNE de tous les journaux. Le battage audio-visuel sur la course aux inscriptions commence.

Mardi 7 juillet : toutes les universités, sauf Paris I, ouvrent leurs portes. Les premières queues se forment. Scandale ! Les étudiants apprennent que l'opération RAVEL s'est transformée en machine à sélection.

Ainsi, l'université de Paris II a bloqué, avant le 7 juillet, sa liste des inscrits.

Mercredi 8 juillet : Paris II ouvre ses portes, dès 10 heures, il n'y a plus de place en Arts Plastiques (culture et communication), Droit, A.E.S.

Les étudiants s'organisent avec l'U.N.E.F. Et, après 7 heures d'occupation, les 26 étudiants peuvent s'inscrire en Arts Plastiques.

A Paris III, on lutte et on gagne l'inscription de tous les bacheliers en L.E.A., même ceux qui n'avaient pas de fiche RAVEL.

A Paris VIII, après une délégation à la Présidence conduite par l'U.N.E.F., les bacheliers hors académie peuvent s'inscrire.

Vendredi 10 juillet : des centaines de bacheliers ont rejoint l'U.N.E.F. à Paris.

A Paris I, une nouvelle délégation obtient 50 dossiers supplémentaires en Droit, A.E.S., Gestion, Eco.

Une A.G. des étudiants d'Arts Plastiques décide l'occupation de la Présidence pour le 15 juillet

Week-end du 14 juillet : les adhérents de l'U.N.E.F. font la fête et préparent la semaine suivante.

Mardi 15 juillet : 100 personnes (53 bacheliers, leurs parents, les élus de l'U.N.E.F.) envahissent la Présidence de Paris I et obtiennent tous les dossiers étudiants adhérent à l'U.N.E.F.

Mercredi 16 juillet : la Fédération des Associations Générales de l'Ile-de-France (F.A.G.I.F.) appelle à une Assemblée Générale des étudiants non inscrit à Tolbiac, pour le vendredi 18 juillet.

Vendredi 18 juillet : l'A.G. se tient à 17 heures, malgré tous les obstacles mis en place par l'Administration. Elle décide d'un rassemblement devant le Rectorat pour le mardi 21 juillet à 11 heures. Des commissions, presse, affiches, se mettent en place.

Mardi 21 juillet : la délégation est reçue, le Rectorat s'engage à inscrire tous les bacheliers d'Ile-de-France, bac 1987. Un nouveau rendez-vous lui est arraché pour le vendredi 24 juillet.

Vendredi 24 juillet : après un nouveau rassemblement, plus de 600 étudiants sont inscrits. Y compris ceux qui avaient demandé Arts Plastiques.

L'U.N.E.F. a fait la démonstration que s'organiser et lutter ça paye...

s'inscrire

Attention aux droits sauvages !

Les universités de certaines U.E.R. exigent des droits supplémentaires :

- inscription dans certaines U.V. ;
- "ratrapages" : supplément pour les examens ;
- droits supérieurs à ceux fixés par le Ministère, etc.

Cela est illégal : des recours sont possibles devant le Tribunal administratif.

Dans tous les cas, les élus et les associations U.N.E.F. mèneront avec vous, la lutte contre les droits sauvages.

ETUDIANTS ETRANGERS

Première inscription dans une université française

Les étrangers souhaitant une première inscription en premier cycle en France doivent suivre une longue démarche appelée demande d'inscription préalable. Un dossier doit être retiré avant le 15 janvier de l'année précédant l'inscription auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine (éventuellement par correspondance). Ce dossier doit être retourné avant le 1^{er} février avec choix de deux universités. Par la suite, la procédure suit son cours selon le déroulement suivant.

Calendrier des démarches à effectuer

Entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

Avant le 1^{er} février : remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

Avant le 1^{er} mars : à la date de convocation (formulaire E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

Avant le 15 mars : le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

Avant le 15 mai : la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour de courrier une lettre de confirmation.

Avant le 10 juillet : en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au ministère de l'Education Nationale, 75732 Paris Cedex 154, en vue d'une autre affectation.

Avant le 15 septembre : le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

N.B. : Pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la "régionalisation".

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

Sont dispensés de cette procédure, les étudiants candidats à un 2^o ou 3^o cycle et les titulaires d'un bac français.

Papiers s'il vous plaît

Carte d'identité 10 jours Timbre fiscal à 115 F - 2 photos - Livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance	Commissariat de police du domicile ou mairie du domicile Paris : mairie exclusivement	
Carte d'électeur (envoi temps utile)	Mairie du domicile (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante)	- Pièce d'identité - Justificatif de domicile
Passeport (10 jours)	Commissariat de police du domicile Paris : mairie	- Quittance - Carte d'identité ou pièce servant à l'obtenir - Timbre fiscal 335 F - 2 photos
Extrait ou copie de l'acte de naissance (48 heures)	Mairie ou a été dressé l'acte	Enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse
Déclaration d'accouchement	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	- Livret de famille - Certificat de la main du docteur
Extrait, copie de l'acte de mariage (48 heures)	Mairie du lieu de mariage	- Enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse
Concubinage	Mairie	- Déclaration sur l'honneur - Production d'attestation ou de documents divers - Témoignage (2 témoins)
Fiche d'état civil (et de nationalité française) (immédiate)	Une mairie quelconque	- Livret de famille ou - Extrait d'acte de naissance avec filiation ou - Carte d'identité
Certificat de nationalité française (8 jours)	Greffes du tribunal de grande instance	- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
Extrait du casier judiciaire (8 jours)	Casier judiciaire central 107, rue de Landreau, 44079 Nantes Cedex	- Photocopie - Enveloppe avec nom et adresse
Certificat de travail	Employeur	
Carte du CROUS (immédiate)	Plus de cartes de CROUS	La carte de l'étudiant en tient lieu.
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscription à la fac En cas de perte, s'adresser au secrétariat de l'université	- 2 photos et 1 pièce d'identité - Original du bac
Certificat d'examen	Secrétariat de l'université	
Photocopie du bac	Mairie	- Original du bac - Carte d'identité
Duplicata du bac	Service des examens de l'académie	
Carte de séjour	Préfecture	- Attestation d'inscription à la fac - attestation de logement - extraits de compte bancaire justifiant des revenus de 1600 F/mois ou personne se portant caution - inscription à la sécurité sociale étudiante

POUR TOUT PROBLÈME, CONTACTE L'U.N.E.F.

L'U.N.E.F. exige que l'égalité des étudiants étrangers et des étudiants français soit respectée. C'est loin d'être toujours le cas, notamment au moment des inscriptions, les universités tentent de mettre en place des quotas.

Dans tous les cas de discriminations ou de difficultés particulières, n'hésite pas à contacter l'association U.N.E.F. et les organisations d'étudiants étrangers présentes sur la fac.

Oeuvres et étudiants étrangers

Les étudiants étrangers, plus encore que les Français sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du C.R.O.U.S. s'occupe, d'une façon qu'il faudrait développer, de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentent 17 % des résidents en cité-U. Pour les autres de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60 000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers

Nous proposons :

1. Que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement ;
2. Qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accès à un logement H.L.M. ou autre ;
3. Que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français ;
4. Que les œuvres interviennent pour faciliter l'accès à la sécurité sociale de plus d'étudiants et que l'âge limite de 26 ans soit repoussé étant donné le vieillissement de la population étrangère dans nos universités (cf. pages 7 et 8).

L'examen de français

Il a pour but d'évaluer la capacité de l'étudiant à suivre les cours, et est organisé vers le mois de février. Il peut aboutir à un refus d'inscription au à une inscription sous réserve que l'étudiant suive des cours de soutien en français.

L'examen comporte une épreuve "technique", selon les études choisies : lettres, sciences, droit-économie...

Sont dispensés de cet examen les titulaires d'un diplôme équivalent au bac dont la majeure partie des épreuves se déroule en français, les boursiers du gouvernement français et les étudiants venus dans le cadre d'accords Intergouvernementaux.

Dans certaines universités, l'U.N.E.F. a obtenu que soit organisé une seconde session d'examens, vers le mois de septembre.

La Sécurité sociale étudiante

L'inscription au régime de sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants étrangers et couvre leurs conjoints et enfants à charge.

Comme pour les étudiants français, les mutuelles assurent le service des prestations.

Conditions à remplir pour l'inscription :

1. Etre originaire d'un pays ayant signé une convention avec la France ;
2. Conditions d'inscriptions dans un établissement supérieur et de succès aux examens égales à celles des étudiants français ;
3. L'âge maximum est fixé à 30 ans. 35 ans pour les étudiants en 3^e cycle ;
4. Pour les boursiers du gouvernement français, avoir une allocation mensuelle de ce gouvernement ou d'un autre sur la base d'un accord ;

Si vous ne remplissez pas ces conditions, il faut contracter une assurance privée.

Bourses

Les étrangers peuvent solliciter une bourse du gouvernement français auprès du ministère des Relations Extérieures. Les étrangers dont les parents résident depuis plus de deux ans en France ont droit à une bourse dans les mêmes conditions que les étudiants français

Les expulsions

De nombreux étudiants étrangers sont en butte de la part des services de police et de la préfecture à des "tracasseries" pouvant aller jusqu'à l'expulsion !

Les refus de renouvellement de cartes de séjour sont aussi nombreux que scandaleux. Faute d'une riposte rapide ces mesures peuvent avoir des conséquences très graves.

La solidarité de tous est alors nécessaire. Dans de nombreuses universités, les associations de l'U.N.E.F. ont eu à faire face à ces situations, avec toutes les organisations qui pratiquent la solidarité entre Français et étrangers.

Si tu es victime de telles mesures, contacte très rapidement le syndicat, afin que le rassemblement soit le plus massif possible pour faire céder la préfecture.

ETUDIANTS ETRANGERS

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un triptyque remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et tamponné lors de l'entrée en France).

Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit dans les trois mois suivant son entrée en France prouver à la préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1 600 F par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourse, relevés de compte bancaire... La préfecture doit tenir compte des facilités telles que l'hébergement assuré chez un parent.

Conditions de travail

Bien des étudiants étrangers ont besoin de travailler pour financer leurs études. Mais ce n'est pas chose facile, la circulaire Massot (octobre 1984) venant aggraver la réglementation déjà draconienne. Les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler au cours de leur première année de séjour en France à titre d'étudiants, "puisque'ils ont dû prouver qu'ils avaient les ressources nécessaires pour obtenir leur carte de séjour", par la suite, il est possible d'obtenir une "autorisation de travail temporaire" auprès de la direction départementale du travail, valable au maximum 6 mois mais renouvelable. L'intéressé devra fournir à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

- une carte de séjour ;
- un engagement de travail précisant la profession, le salaire et les conditions de travail (toujours très difficile à obtenir) ;
- une demande de l'intéressé justifiant sa demande ;
- la carte d'étudiant.

Cette autorisation peut également être délivrée sous certaines conditions au conjoint de l'étudiant.

Il est également possible d'obtenir une autorisation de travailler pendant les vacances universitaires (maximum 3 mois).

Le logement en cité universitaire

Vu les difficultés de logement qu'affrontent les étudiants, ils sollicitent de plus en plus de chambres en cité universitaire. L'U.N.E.F., avec la Fédération des Résidents Universitaires de France (F.R.U.F.) n'a cessé de se battre pour que le logement ne soit plus un handicap pour le bon déroulement des études.

Pour obtenir une chambre universitaire, l'étudiant doit solliciter un dossier auprès du C.R.O.U.S. au courant du mois de janvier, dossier comprenant :

- prise en charge ;
- attestation de bourse ;
- dernier diplôme ;
- caution solidaire de l'ambassade.

L'âge limite est de 35 ans, le dossier doit être retourné au C.R.O.U.S. avant le 31 mars.

Après avoir réglé les questions de l'inscription, te voilà prêt à affronter la rentrée. Elle se passe différemment selon les universités, mais on ne peut pas dire que ce soit toujours la joie. La rentrée : c'est une période décisive pour beaucoup. Des conditions dans lesquelles elle s'effectue dépend en grande partie toute l'année universitaire. Alors vraiment, si nous avons un conseil à te donner, c'est de la préparer, de bien la préparer.

Cela ne s'adresse d'ailleurs pas qu'aux nouveaux étudiants, même si on a déjà plus d'expérience lorsqu'on est en deuxième, troisième ou quatrième année.

PRENDRE CONTACT AVEC LA FAC

La rentrée proprement dite

C'est le début des cours. Sans plus d'information, de discussion, on commence l'année, les cours défilent et on essaie tant bien que mal de s'y retrouver.

Entre deux cours, on essaie de trouver le restau U et on essaie d'y manger après une demi-heure d'attente.

Les amphis sont surchargés. Dans beaucoup d'U.E.R. on est obligé de s'asseoir sur les escaliers. C'est la période où les cours n'ont pas lieu...

Pour la plupart des enseignements on ne voit pas trop où cela mène. Souvent, on se retrouve dans des amphis de 200 à 1 000 étudiants sans connaître personne. S'en sortir seul ce n'est vraiment pas évident. Alors si tu veux un conseil : participe aux réunions d'information qu'organisent les élus "Solidarité Etudiante", adhère à l'association de ton U.E.R. (cela te permet de connaître d'autres étudiants de ton amphi et de recevoir régulièrement une série d'informations utiles par courrier).

LA RENTREE

L'U.N.E.F. pour du neuf

Nous étudions pour réussir nos examens, nous former, nous proposer à un métier qualifié.

Nous ne pouvons nous permettre de subir :

- Les amphis surchargés, le taux d'encadrement dérisoire,
- Les T.D. manquants ou supprimés,
- Le manque de livres dans les bibliothèques,
- Les saccages aux examens (voir page 20),
- Le manque de chambres en Cité U,
- La dégradation des résidences universitaires,
- La sélection sociale.

Pour étudier, les luttes portent bonheur !

Etudier dans de bonnes conditions : c'est gagner tout de suite :

- 40 milliards prélevés sur le budget du surarmement pour les mesures d'urgence, puis le doublement du budget des universités.
- L'abrogation de la loi Barzach en médecine, de l'arrêté portant réforme des études de droit, des décrets sur les enseignants vacataires et les études doctorales.
- L'abrogation de la loi Valade sur les C.R.O.U.S. et de la circulaire Phillip réduisant les critères d'attribution des bourses.
- La suppression des droits d'inscription, le doublement du nombre et du taux des bourses, la construction de nouvelles cités-U.
- L'égalité entre étudiants français et étrangers.

Les travaux dirigés

Ce sont des séances de travail qui se déroulent (normalement) par petits groupes (20 à 25 étudiants) qui ont pour but, non pas d'aborder d'autres enseignements, mais d'approfondir ce qui se fait lors des cours magistraux, pour les matières les plus importantes.

Les T.D. commencent en règle générale trois semaines à un mois après le début des cours.

Souvent les premiers T.D. suscitent une grande surprise : surtout lorsqu'on se retrouve à 50 ou 60 dans une salle de 25 où tout travail approfondi devient impossible.

L'amphi d'accueil

Toutes les universités n'organisent pas la rentrée de la même façon, cela dit, pour l'essentiel, tout commence par un amphi d'accueil qui rassemble les étudiants de l'année, les enseignants et où sont expliqués les différents problèmes, le contenu de la formation, les examens, les T.D., l'emploi du temps... Souvent ils sont organisés avant les inscriptions pédagogiques.

Oui, mais : dans trop d'U.E.R. cela se fait sans la présence des étudiants des années supérieures et beaucoup de questions ne sont pas abordées... dommage !

Oui mais : dans trop d'U.E.R. ces amphis d'accueil se déroulent quinze jours, un mois même, avant le début des cours mettant ainsi un grand nombre d'étudiants dans l'impossibilité d'y assister.

Enfin, ces amphis durent 1 h 30 à 2 heures et on est loin de pouvoir aborder tous les problèmes comme il le faudrait.

C'est pour remédier un peu à ces inconvénients que les élus "Solidarité Etudiante" de l'U.N.E.F. organisent des réunions d'accueil et d'information.

Constituer son emploi du temps

Pour constituer son emploi du temps, il faut avoir choisi des matières optionnelles, ses T.D. (ses T.P. lorsqu'il y en a). Le jeu consiste à tout faire rentrer sans que des cours chevauchent des T.D. (et réciproquement). Attention à quelques problèmes : le chevauchement de matières optionnelles et de matières obligatoires ; bien choisir ses groupes de T.D. en fonction des matières optionnelles ; si tu es salarié, attention surtout aux matières optionnelles (pour les T.D. tu peux en être dispensé).

Ce tableau de la rentrée n'est pas fait pour te décourager. Au contraire. Malgré toutes ces difficultés, il faut l'accrocher : les deux premiers mois sont déterminants.

Cela dit, rien ne nous oblige à subir ces conditions-là. La fac est faite pour les étudiants. A nous d'organiser notre vie comme nous l'entendons.

Souvent, lors de la rentrée, les associations U.N.E.F. organisent des initiatives pour obtenir le dédoublement d'un amphi surchargé : la création de nouveaux groupes de T.D.... Lorsque c'est le cas participe à ces initiatives, décide-les avec les étudiants autour de toi : c'est ton année universitaire qui est en jeu.

Les jeunes ne sont jamais malades, vite dit ! car les difficultés financières pour certains, la vie morose des cités U, la nourriture du R.U., le train de vie effréné des étudiants salariés, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique.

Alors l'accès à la santé : suivez le guide !

La sécu étudiante : ... un peu d'histoire

Le régime étudiant de la sécurité sociale est un acquis des étudiants. Créé en 1948, il fut conçu dans l'esprit d'une cotisation symbolique de l'étudiant, le financement principal étant assuré par les excédents du régime général et le gouvernement.

Le désengagement progressif de l'Etat, la suppression par le ministre Chevènement en 1985 de la part de l'Etat ont marqué la volonté des gouvernements successifs de faire prendre en charge le financement total de leur régime par les étudiants.

Aujourd'hui, les mesures Séguin contre la sécurité sociale réduisant les prestations n'épargnent pas les étudiants. Nous nous y opposons, il existe d'autres solutions pour combler le "trou" de la sécu que celles consistent à augmenter les ponctions sur les assurés sociaux.

Les mutuelles

Etre bien couvert nécessite d'être affilié à une mutuelle.

Si tu ne bénéficies pas de la mutuelle de tes parents, es-tu obligé de t'affilier à une mutuelle étudiante ?

NON, mais c'est FORTEMENT CONSEILLE.

La MUTUELLE complète les remboursements de la SECU.

Selon la mutuelle, plusieurs services et centres de santé sont accessibles aux étudiants (tiers payant dans les pharmacies).

Les mutuelles des parents. Dans un certain nombre de cas, les étudiants peuvent bénéficier, à un tarif préférentiel, des services de la mutuelle de leurs parents (M.G.E.N., mutuelle des cheminots...), les prestations sont souvent intéressantes : renseigne-toi !

Les S.M.E.R. : sociétés mutualistes étudiantes régionales (Smerep, Smeco, Mep, etc...). Créées en 1970 pour concurrencer la M.N.E.F. dans le but de diviser le mouvement mutualiste étudiant, ce sont des mutuelles privées dont la gestion est opaque et le sauci, celui de faire le maximum de profit sur notre dos.

La Mutuelle nationale jeunes (M.N.J.). Dernière-née, elle sera présente sur les chaînes d'inscription à la rentrée 1988-1989. Cette mutuelle a la particularité de s'adresser à tous les jeunes et non seulement aux étudiants. Sa démarche, outre la gestion du complément de remboursement à la Sécu, est de favoriser l'accès des jeunes à différentes prestations (micro-informatique, loisirs, coops...).

La M.N.E.F. C'est la principale mutuelle étudiante. Créée en 1948 par l'U.N.E.F. pour améliorer notre couverture sociale, elle gère la Sécurité sociale étudiante. Aujourd'hui, elle pratique des cotisations à plusieurs vitesses, qui ne la différencie pas des S.M.E.R. et de la M.N.J. en refusant de favoriser l'accès à la santé pour tous par le tarif unique de cotisation.

Cotisation 88-89 : 3 vitesses : 1 200 F, 500 F, 85 F.

Son fonctionnement démocratique en principe est entaché par les nombreuses irrégularités lors des dernières élections, qui ont conduit à ce que seule la liste du Bureau sortant puisse être présentée, l'U.N.E.F. opposant au BOYCOTT et à l'organisation de nouvelles élections à la rentrée.

Nous y présenterons des listes de mutualistes, ouvertes, propres à défendre les intérêts des étudiants et leurs besoins primordiaux en matière de santé et de protection sociale.

Nous aurons la même démarche en ce qui concerne la mutuelle jeune. Car seule l'action des étudiants, débattue, décidée démocratiquement, pourra contraindre les mutuelles à jouer leur rôle en matière de santé, de garantie de soins de qualité pour tous les étudiants, quelques soient leurs ressources ou leur nationalité.

La démarche qui guide l'U.N.E.F. n'est pas de "prendre le pouvoir" dans une mutuelle, mais bien de jouer son rôle en informant et en défendant les revendications des étudiants, en favorisant de toutes nos forces le rassemblement de tous, dans l'unité, pour les faire triompher, pour que les mutuelles y répondent.

As-tu droit à la sécu étudiante ?

OUI si tu as plus de 20 ans ou si tu les auras dans l'année, avant le 30/9/89.

Si tu es enfant de commerçant ou d'artisan le régime est obligatoire et se renouvelle chaque année, l'âge limite de 26 ans peut être repoussé.

NON si tu as moins de 20 ans (tu es affilié à l'un de tes parents).

Si tu es salarié plus de 200 heures par trimestre (tu es alors affilié ou régime salarié).

La sécurité sociale rembourse environ 70 % des soins. Tu es couvert du 1^{er} octobre 1988 au 30 septembre 1989.

Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation.

Par une convention passée entre la sécu et les mutuelles, c'est la section locale M.N.E.F. ou S.M.E.R. de ton choix qui sert de centre payeur.

SANTÉ ET MUTUELLES

Les mutuelles doivent redonner la priorité à la santé sans pratiquer la sélection par l'argent.

Le besoin de créer et de développer les œuvres mutualistes : centre de santé, bureau d'aide psychologique universitaire, centre d'orthogénie, de contraception, soins infirmiers, cabinet dentaire, se fait d'autant plus sentir que bien des campus sont vides de structures de soins.

Saucieuse de la mutualisation du plus grand nombre d'étudiants, l'U.N.E.F. fait les propositions suivantes :

- gestion démocratique de la mutuelle étudiante,
- retour à la cotisation unique,
- remboursement de la cotisation mutualiste pour les boursiers et les résidents,
- paiement mensuel (par prélèvement automatique par exemple) de la cotisation..

Nous condamnons les hausses, qui partent la garantie maximum à plus de 1 000 F cette année.

A l'heure où un grand nombre d'étudiants choisissent de ne pas prendre de mutuelle, où les tarifs des droits d'inscription à l'université, de la Sécurité sociale étudiante, des cotisations mutualistes augmentent, ces mesures permettraient de donner l'accès de la santé à tous.

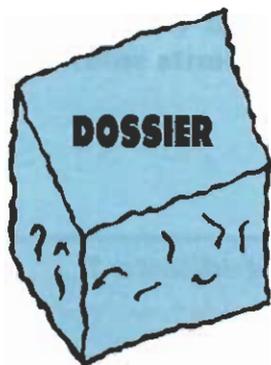
L'accès aux soins

Quelques pistes pour simplifier la vie : avoir un accès aux soins plus simple, moins cher (voire gratuit).

1. La M.P.U. (Médecine Préventive Universitaire). La M.P.U. ne représente pour bien des étudiants que la visite obligatoire pendant l'année universitaire, visite parfois bien désuète qui pourrait changer sa forme. Il faut savoir que l'on peut trouver dans les M.P.U. des consultations de généralistes (pour uniquement des conseils, pas de prescription), des consultations de spécialité gratuites : gynécologie, dermatologie. Quelques M.P.U. ont des consultations d'acupuncture pour aider à l'arrêt du tabac.

2. Les médicaments. La généralisation du tiers payant permet avec la carte soins de la mutuelle d'avoir des médicaments dans toutes les officines pharmaceutiques sans déboursier ce qui t'es normalement remboursé par ta mutuelle. Sécurité sociale comprise.

Mais attention aux prescriptions de ton médecin, il existe beaucoup de médicaments peu ou pas remboursés (exemple : les dernières pilules sorties ne sont pas remboursées). Pour obtenir ta carte de soins, renseigne-toi auprès de ta mutuelle.



UNE ANNEE DE FAC

Devaquet avait tort !

Comment qualifier l'année universitaire 87-88 ? Année du calme plat après le mouvement étudiant de l'automne 86 ?

Année des Présidentielles ?

Année du marasme et de la pénurie ?

Année décisive en vue du vaste remodelage de l'université dans la perspective de l'Europe de 92 ?

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle aura été chargée en événements dont nous ne mesurons peut-être pas encore la portée. Voyons donc autour de quelques dates, les moments les plus marquants de cette année universitaire pour les étudiants.

Avril 87 : vote de la loi de programmation militaire à l'Assemblée Nationale qui prévoit le déblocage de 474 milliards de francs sur cinq ans pour la fabrication d'armes chimiques nouvelles (entre autres...). Nous y ferons souvent référence quand nous parlerons de la mobilisation étudiante contre l'asphyxie budgétaire des universités.

Toujours avril : début de la grève des étudiants en médecine au lendemain des états généraux étudiants. Elle est partie des C.H.U. de Kremlin-Bicêtre et de la Pitié-Salpêtrière, dirigée contre la réforme du troisième cycle des études médicales (T.C.E.M.) dite loi Barzach-Valade qui introduisait, sans aucune concertation, une discrimination dans la formation des médecins.

Les uns, futurs généralistes, seraient appelés "résidents" et auront des responsabilités limitées. Les autres, futurs spécialistes, seront appelés "internes" et bénéficieront d'une formation de qualité. Les carabins se sont mis en grève contre ce projet de loi parce qu'ils en ont bien compris la logique : formation à deux vitesses adaptée à une médecine à deux vitesses. Cette grève durera deux mois, elle touchera 22 C.H.U. et retardera le vote de la loi à l'Assemblée Nationale.

Un référendum national organisé par les étudiants traduira leur volonté ultra majoritaire : 82 % sont pour le retrait du projet de loi et l'ouverture d'une concertation.

1^{er} acquis de cette grève soutenue activement par l'U.N.E.F., la loi ne sera pas appliquée durant l'année 87-88.

Mai 87 : Demande du vote d'un collectif budgétaire (c'est-à-dire de crédits supplémentaires) à l'Assemblée Nationale : cette revendication de l'U.N.E.F. est partagée par des milliers d'étudiants qui signent des pétitions pendant leurs examens.

9 mai : Manifestation à Paris pour la libération de Pierre-André Albertini, jeune coopérant français, emprisonné dans les geôles de l'apartheid et pour le boycott du régime d'Afrique du Sud : 60 000 jeunes et étudiants sont dans la rue.

10 mai : Quatre-vingtième anniversaire de l'U.N.E.F., conférence de presse puis rassemblement de centaines d'anciens et de nouveaux adhérents à Montrouil avec projection d'un film sur les états généraux.

12 mai : Manifestation nationale des étudiants en médecine à Paris.

Juin 87 : le 4, dernière manifestation des carabins au terme d'un sit-in de cinq jours au Champ de Mars. Le 10 la loi est votée au Parlement.

15 juin : Manifestation pour la paix et le désarmement à "l'appel des cent" à Paris.

Fin juin 87 : Le gouvernement débloque la somme de 100 millions de francs pour ouvrir 1 150 places supplémentaires de 1^{er} cycle à l'université. Les droits d'inscription sont maintenus à 450 F pour 87-88 de même que la cotisation de la sécurité sociale étudiante à 640 F.

Juillet 87 : Grand rush des inscriptions à l'université. Sur Paris, l'opération d'inscription par Minitel baptisée "RAVEL" sème la panique. Des milliers de bacheliers renoncent à s'inscrire, d'autres se partagent les places restantes en région parisienne.

A Toulouse aussi, c'est l'embouteillage, dès le deuxième jour des inscriptions, la distribution des dossiers était bloquée.

Course à l'autobus, sélection et dissuasion en tous genres : le résultat est là, pour la première fois depuis 25 ans le nombre d'inscrits à l'université a baissé.

Septembre 87 : Débuts des inscriptions pédagogiques.

Libération de Pierre-André Albertini, après 11 mois de détention. La mobilisation massive de la population et des jeunes, à laquelle l'U.N.E.F. a pris part a enfin payé.

Octobre 87 : Rentrée universitaire. Très vite les difficultés se font jour : locaux vétustes, délabrés, T.D. surchargés, profs manquant, amphithéâtres bandés, refus de redoublement ou de maintien de bourses...

La route des étudiants est semée d'embûches multiples. Les problèmes sont variables d'une fac à l'autre mais une même cause revient partout comme un leitmotiv : le manque de crédits, le budget insuffisant de la fac pour faire face aux besoins.

Le projet de budget 88 est rendu public : il stagne en francs constants et prévoit une baisse du nombre de créations de postes d'enseignants et une suppression importante de personnel ATOS.

Très vite le mécontentement s'exprime : l'U.N.E.F. décide d'appeler les étudiants à passer à l'offensive : la mobilisation prend corps dans de nombreuses facs à partir de problèmes concrets.

Le budget devient la cible de tous les étudiants mécontents.

Novembre 87 : Grève des étudiants en Education Physique et Sportive, qui réclament l'augmentation du nombre de postes au C.A.P.E.P.S.

5 novembre 87 : Journée nationale d'action de l'U.N.E.F. qui se traduit par la tenue d'assemblées générales dans des dizaines de facs.

6 novembre 87 : Des délégués étudiants des facs de Nancy, Saint-Etienne et Censier (Paris III) tiennent une conférence de presse et lancent un appel aux étudiants de France qui sera envoyé à toutes les facs.

Cet appel prévoit la tenue d'une coordination nationale des facs à Censier le 14 novembre.

Cette coordination réunira 40 universités et décide d'une manifestation nationale à Paris et en province le 26 novembre.

19-22 novembre : 72^e congrès national de l'U.N.E.F. à Saint-Etienne : décision est prise de tout faire pour la réussite de la manifestation du 26 novembre.

26 novembre : Manifestation, le mouvement s'amplifie, des dizaines de facs, des centaines de lycées se mettent en mouvement.

29 novembre : Manifestation à l'appel du comité "Paris-Egalité" mis en place par SOS Racisme et l'Unefid pour l'égalité des droits, contre le racisme et la xénophobie. L'U.N.E.F. soutiendra cette manifestation, au même titre que de multiples organisations (le S.N.E.S., S.N.E.Sup., C.G.T., P.S., P.C.F...).

3 décembre : Nouvelle vague de manifestations étudiantes dans toute la France. Les trois facs de Toulouse, Besançon et Rouen sont en grève.

5 décembre : Manifestation à Paris à l'appel du comité des familles des victimes des violences policières de décembre 86 pour commémorer la mort de Malik Ossekine, des milliers d'étudiants participeront avec l'U.N.E.F. à cette manifestation.

Le soir, une nouvelle coordination nationale se réunit à Censier. Décision est prise de manifester partout en France le 10 décembre, étudiants et lycéens ensemble...

10 décembre : Valade, ministre des Universités, décide de recevoir les syndicats étudiants. L'U.N.E.F. est allée voir le ministre pour lui dire : des dizaines de milliers de lycéens et d'étudiants ont manifesté ce jour contre votre budget de misère : recevez les délégués étudiants élus dans leurs assemblées générales pour vous faire part de leurs revendications.

Mais M. Valade refusera le dialogue jusqu'au bout. Les délégués étudiants resteront aux portes du ministère.

Fin décembre : Jacques Lessourne rend public son rapport sur l'enseignement supérieur. Véritable cadeau de Noël empoisonné, il s'appuie sur la notion "d'aptes" et "d'inaptes" pour ouvrir la voie à une sélection toujours plus féroce.

7 janvier 88 : L'année démarre sur les chapeaux de roue : Valade dévoile au cours d'une conférence de presse le contenu des travaux de la commission des 69 sages qu'il a mise en place. Celle-ci lui a remis un rapport intitulé "Demain l'université" qui reprend les thèses de Lessourne et préconise la création de collèges universitaires de premier cycle qui seraient en fait un centre de tri

très officiel des bacheliers. Histoire de séparer les "aptes" aux cycles longs et les "inaptes" voués au D.E.U.G. professionnels au rabais.

Valade parle aussi d'une loi-programme visant à uniformiser les statuts des universités. Cette loi ne verra pas le jour.

Dans le même temps, les résidents des cités-U de Nanterre et d'Antony se mettent en grève des loyers pour protester contre la hausse intervenue le 1^{er} janvier.

Ils réclament des crédits pour la réfection des locaux et des chambres ainsi que la construction de nouvelles cités.

Février 88 : Poursuite de la grève des loyers des résidents. Ceux d'Orléans se joignent au mouvement.

18 mars 88 : Invasion du Centre National des Oeuvres Universitaires (C.N.O.U.S.) par les résidents de Nanterre et d'Antony. Le rassemblement est soutenu par la F.R.U.F. (Fédération des Résidences Universitaires de France) et l'U.N.E.F.

La séance du Conseil d'administration du C.N.O.U.S. est interrompue. Le directeur est obligé de recevoir les étudiants : première victoire, il annonce le déblocage de crédits pour la réfection de 39 chambres à Nanterre, déclarées insalubres et pour la réparation du chauffage.

23 mars : Journée nationale de solidarité avec le peuple Palestinien organisée par l'U.N.E.F.

Des meetings ont lieu dans des dizaines d'universités. Des milliers d'étudiants y participent.

26 mars : Une coordination inter-Cités-U a lieu à Paris : des délégués de 7 cités-U y participent. Décision est prise d'organiser une journée d'action le 4 mai pour obtenir le vote d'un collectif budgétaire pour la remise en état de toutes les cités-U et la construction de nouvelles chambres.

Début de la grève des étudiants de Lille I contre la suppression de postes d'enseignants vacataires.

28 avril : Journée nationale d'action pour le vote d'un collectif budgétaire appelé par l'U.N.E.F. en réponse à l'appel des étudiants de Lille toujours en grève.

Des assemblées générales auront lieu à Paris comme en province. A Toulouse une journée fac-morte est organisée ainsi qu'une manifestation rassemblant 1 000 personnes.

4 mai : Journée nationale d'action des résidents soutenue par la F.R.U.F. et l'U.N.E.F.

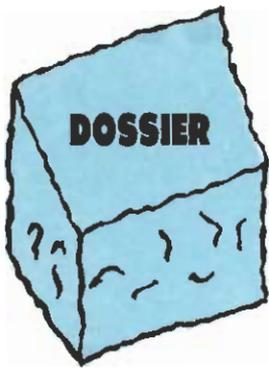
Un rassemblement a lieu devant la gare Saint-Lazare à Paris : un emplacement de 9 m² symbolise la chambre en cité-U.

8 mai : Réélection de François Mitterrand à la Présidence de la République.

14-15 mai : L'U.N.E.F. tient une conférence nationale à la Sorbonne. Elle adopte une lettre aux étudiants de France, dans laquelle elle réaffirme que si Chirac, Le Pen, Pasqua et Valade ont été chassés du pouvoir, tout reste à faire pour satisfaire les revendications des étudiants.

L'U.N.E.F. appelle les étudiants à défendre leurs droits au moment des examens et sera présente sur les lieux d'inscriptions pour faire respecter le droit de chaque bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix.

29 mai : Nouveau sommet Reagan-Gorbatchev pour conclure de nouveaux accords de désarmement. La paix dans le monde est en marche.



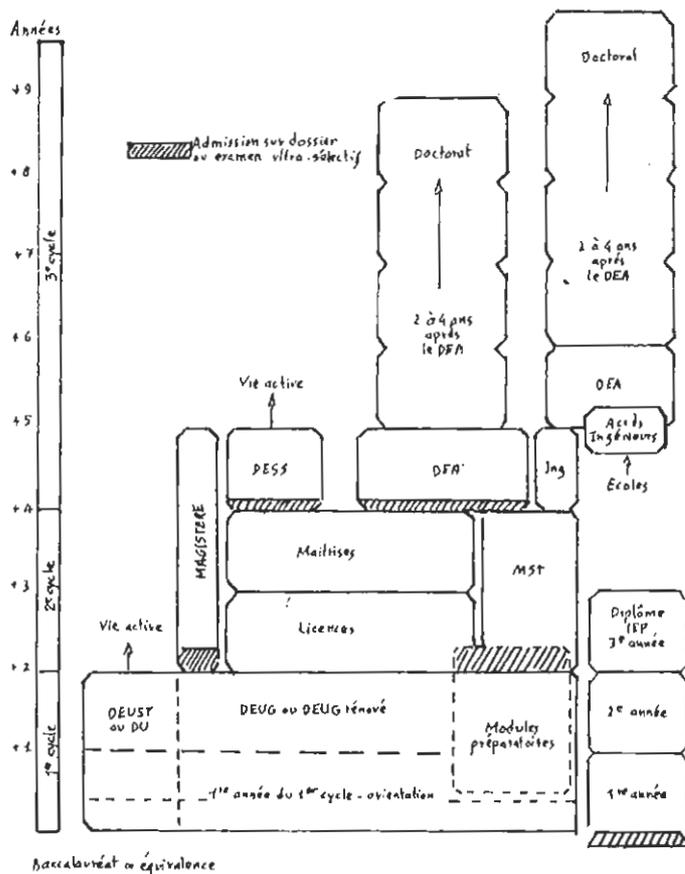
UNE FORMATION, DES DEBOUCHES

Quelle que soit la formation que tu as choisie, il te faut dès le début de l'année te renseigner sur les détails du cursus que tu vas suivre, notamment en allant à la C.I.O. de ton U.E.R. ou de ta fac.

Ce dossier a pour but de faire le point sur les difficultés et les atouts de nos formations. En effet, ce guide n'a pas pour objet de t'aider à choisir une formation, un métier, mais de t'informer sur le fonctionnement de l'enseignement, de l'université, ce que l'on peut y trouver et les difficultés auxquelles tous, nous pouvons nous heurter un jour ou l'autre.

Quelle formation et pour quoi faire ?

LES FORMATIONS DE DROIT,
SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION,
LETTRES ET ARTS, SCIENCES HUMAINES
SCIENCES ET D'INGENIEUR DANS LES UNIVERSITES



Source : DES 810 95/86
ministère de l'éducation nationale.

Les diplômes : des armes anti-chômage

Après le baccalauréat, 85 % des titulaires cherchent à poursuivre leurs études. Les diplômes universitaires sont de plus en plus recherchés : à cet égard, l'exemple des bacheliers F, G ou H est très significative : 70 % d'entre eux s'inscrivent aujourd'hui dans l'enseignement supérieur contre 50 % il y a 10 ans. L'obsession du chômage et de l'emploi explique cette tendance. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur à celui des jeunes en général, après 9 mois de recherche d'emploi :

Dates	Jeunes	Diplômés
1975-77	10 %	8 %
1980-83	40 %	14 %

(Sources : C.E.R.E.Q., Bilan formation-emploi 1983).

En 86, 80 % des diplômés du supérieur (maîtrise) trouvent un emploi dans les 18 mois, alors que plus d'un jeune de 16 à 18 ans sur 4 (une fille sur 3) est sans emploi.

Il faut 5 ans pour parvenir à une amélioration de son statut se traduisant par un salaire au niveau de la formation reçue, par titularisation, stabilisation des précoires ou accès à un grade supérieur. Cela veut dire que beaucoup de jeunes vivent une déqualification à l'embauche : il n'est pas rare de voir des diplômés du second cycle passer des concours pour lesquels seul le bac est exigé... Plus que jamais, la RECONNAISSANCE NATIONALE DU DIPLOME est nécessaire pour situer le jeune salarié sur une grille de salaire et dans une convention collective d'entreprise.

C'est pourquoi, en même temps qu'elle exige l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix et refuse les sélections arbitraires sur les notes ou la série du bac, l'U.N.E.F. se prononce résolument pour le maintien des diplômes nationaux.

L'université doit répondre au désir des bacheliers d'être plus et mieux formés. Cependant, ce qui domine aujourd'hui en y entrant est bien souvent l'impression du gâchis.

Le gâchis à l'université

Les D.E.U.G. :

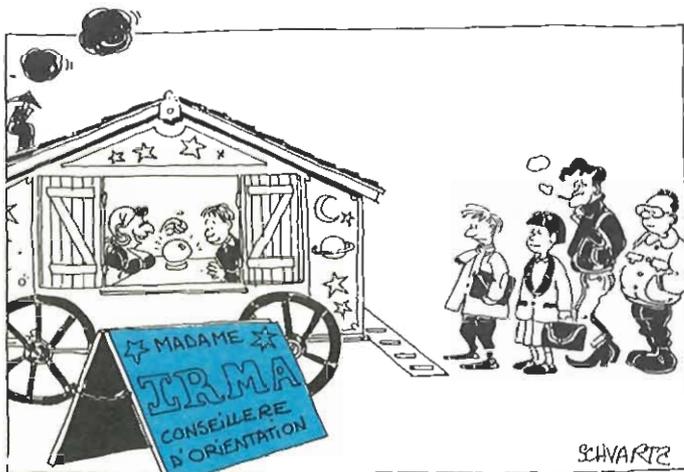
65 % des inscrits quittent l'université sous le D.E.U.G. Ce ne sont pas les inscriptions parallèles ou les départs au service national qui expliquent l'énormité de ce chiffre ; ce n'est pas le "niveau" des bacheliers qui le justifie, mais la sélection multiforme qui s'exerce tout au long de l'année. Par le manque de chaises et de places en amphi, l'insuffisance numérique de cours du soir et de photocopies, le niveau insuffisant du nombre et du taux des bourses, un des taux d'encadrement les plus bas...

Selon les filières, ce taux varie de 1 enseignant pour 11 étudiants (sciences) à 1 pour 55 (lettres). Comment s'étonner alors que 40 % des bacheliers "A" inscrits à l'université en sortent sans diplôme ! Cette place de "parent pauvre" que l'on assigne de plus en plus aux sciences humaines, nous la retrouvons à l'examen du taux de chômage différentiel selon les filières :

SCIENCES EXACTES FONDAMENTALES	SCIENCES EXACTES SPECIALISEES	LETTRES LANGUES	DROIT	GESTION
2,8 %	7,3 %	13,7 %	20,3 %	11 %

(Taux de chômage après 9 mois pour les titulaires d'un diplôme de niveau II (licence ou maîtrise)).

Combien d'étudiants ont-ils eu le sentiment d'avoir fait leurs études "à l'envers" en s'apercevant que leur diplôme ne trouvait grâce aux yeux d'un employeur qu'assorti d'une formation commerciale ou informatique ? Dans les années 70, l'université a su développer des formations de gestion ou d'économie, des cursus d'ingénieur. Pourquoi ne pas développer des formations pluridisciplinaires à l'attention des étudiants en Lettres-Sciences humaines ne se destinant pas à l'enseignement ?



Il faut prendre le contre-pied de la solution actuelle qui consiste à "écrémer" les filières aux débouchés actuellement difficiles, en leur donnant au contraire plus de moyens pour se diversifier, s'améliorer. Il faut, là comme ailleurs, mais là plus qu'ailleurs, faciliter les remises à niveau, les passerelles et les possibilités d'orientation. Là où les moyens ont été ollavés de façon suffisante, les expériences (D.E.U.S.T., Année zéro...) ont permis une augmentation sensible des réussites.

D.E.U.G. délocalisés : porte ouverte ou cul de sac ?

Deux mots sur ce que l'on nous présente comme une solution aux problèmes du D.E.U.G. : les collèges universitaires ou antennes délocalisées. Examinons les exemples d'Ile-de-France créés en 1987 :

LIEU	UNIVERSITE	NOMBRE DE PLACES CREEES	FILIERES
Versailles	Paris VI	300	Deug A, Deug B
Malakoff	Paris V	150	Deug A.E.S
Melun	Paris II	400	Deug Droit, Deug Sc. Eco
Paris Centre (Ste Hyppolite)	Paris I	150	Deug Droit
Saint-Quentin en Yvelines	Paris X	150	Deug A.E.S
Total		1 150	

(Source : "Le Monde de l'Education", juillet-août 1987)

Un premier constat numérique : ce ne sont pas des Deug délocalisés qu'il faut créer, mais des universités entières pour résoudre le problème de l'engorgement des facs parisiennes.

D'autre part, l'université doit la qualité de son enseignement aux liens privilégiés qu'elle entretient avec la recherche. La présence sur le même campus d'étudiants de tous les cycles, de départements de recherche à côté des unités de formation et des structures essentielles que sont les bibliothèques universitaires, sans parler des restas-U et des cités-U, est la garantie d'un enseignement à la pointe de la recherche qui permet de concevoir sa formation comme un tout et de réfléchir à l'avance sur les choix à faire d'année en année.

A Caen, les étudiants, avec l'U.N.E.F., ont obtenu l'annulation de la mise en place d'un Deug délocalisé à Saint-Lô ; ils continuent à se battre pour l'allocation de moyens supplémentaires permettant l'accueil des nouveaux bacheliers dans leur foc, plutôt que de les excentrer loin des structures universitaires. Voilà le sens des positions de l'U.N.E.F. à l'encancre de ces antennes. Là où elles existent déjà, il faut obtenir qu'elles s'augmentent d'outils convenables (B.U., Cités-U, etc...) et de seconds et troisièmes cycles, jusqu'à devenir des universités complètes !

ADRESSES NECESSAIRES

Le C.R.O.U.S. : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Ne pas hésiter à s'y rendre pour tout problème de logement, travail finances... Il y a un CROUS par académie.

La C.I.O. : Cellule d'information orientation. Il y en a une dans chaque université, c'est là que l'on peut se repérer, conseiller d'orientation et documentation idéale.

B.I.O. : 61, rue Dutat, 75015 Paris. Tél. : 45.39.25.76.

L'O.T.U. : Organisation du tourisme universitaire, le Crous te fournira l'adresse du bureau de la fac. Adresse nationale : 137, boulevard St-Michel, 75005 Paris.

La M.N.E.F. : Mutuelle nationale des étudiants de France. Une section locale est présente dans chaque ville universitaire. Bureau national : 16, avenue Raspail, Gentilly.

C.I.D.J. : Centre information documentation jeunesse peut vous donner des offres de logements, de travail... Il en existe un dans chaque département. 101, quai Branly, 75015 Paris.

Et naturellement la **FRUF** et l'**UNEF**.

Université-Entreprise : les dangers du flirt sans limites

Rapprocher l'enseignement supérieur et l'entreprise pour enrichir les cursus d'expériences et de stages pratiques, planifier le développement d'une région en associant systèmes de formation et de production, développer la formation continue, OUI.

Sacrifier des formations à l'intérêt du patronat local, former les étudiants de façon hyper-spécialisée pour être en phase avec la production de l'usine voisine limitée dans un temps de plus en plus court au gré des casses industrielles, en un mot faire des facs un vivier d'intelligences à l'usage d'un potentat qui dicterait sa loi à coups de subsides, NON.

Les étudiants et leurs Etats-Généraux de mars 1986 l'ont clairement dit en se prononçant massivement et avec succès contre le projet Devaquet et l'autonomie des universités. Pourtant nous avons vu, depuis, plusieurs tentatives pour y revenir (rapports Schwartz, Valade, Lesourne...). A ce sujet, on se reportera utilement au chapitre du guide concernant le financement de l'université, notre propos étant de dénoncer les dangers d'une mainmise du patronat sur les formations qui l'intéressent directement, à l'aide de quelques exemples.

Il est question dans notre d'I.U.T. de porter la durée des études de deux à trois ans. Cette troisième année, constituée d'heures de langues et de technique de management, déboucherait sur le diplôme d'ingénieur technologue, diplôme créé sans garantie de contrepartie à l'embauche en termes de salaire et de carrière. Là où elle existe, la troisième année est réservée à une élite (16 étudiants en moyenne). Elle est financée pour une grande partie par les étudiants (droits d'inscription autour de 4 000 F) et pour le reste par une grande entreprise, comme Rhône-Poulenc à l'I.U.T. de chimie de Lyon. Ailleurs, ce sont des pans de la recherche fondamentale qui sont abandonnés comme, par exemple, des D.E.A. de biologie ou de géologie qui sont supprimés, au profit de la seule recherche appliquée. Les étudiants subissent une politique d'orientation qui ne leur laisse plus qu'un seul choix, la spécialisation à outrance ou l'échec.

Au lieu d'anticiper sur les besoins et d'explorer des terrains nouveaux par une approche originelle, l'université tend à s'adapter à l'évaluation — locale ou régionale — du marché de l'emploi. Ce rapport d'inféodation des formations au patronat n'est pas bon pour les étudiants.

C'est pour garantir l'indépendance et le caractère critique des formations que l'U.N.E.F. se bat pour le réengagement de l'Etat dans l'enseignement supérieur. Seul un financement national assurant l'égalité des universités et des étudiants est susceptible d'inverser la problématique habituelle : l'université ne doit pas être achetée, même si elle peut vendre son savoir et son savoir-faire en contrepartie d'une taxe d'apprentissage collectée et redistribuée nationalement.

On peut envisager l'élargissement de la compétence des conseils d'U.F.R. à l'établissement de contacts avec les entreprises et les institutions pour proposer des stages aux étudiants et mettre en place des enseignements auxquels pourraient s'intégrer des salariés à la demande des individus, des syndicats professionnels, des entreprises.

En sciences humaines, par exemple, on pourrait ainsi formuler en commun des projets complets d'exposition ou de mise en valeur de sites historiques ou archéologiques. Ce qui pourrait très bien devenir un travail d'équipe étudiants/enseignants et donner lieu à l'obtention d'une maîtrise ou d'un D.E.A...

Ce n'est qu'en se battant pour être plus nombreux à l'université et pour pouvoir y dire ce que nous voulons que nous ferons reculer le gâchis d'intelligences actuel. L'exigence de formation est nécessaire à l'épanouissement de chacun d'entre nous ; c'est aussi une exigence pour le pays.

Il faut plus de diplômés

Aujourd'hui, l'université se contente de reproduire à sa sortie l'actuelle structure de l'emploi dans les entreprises qui résulte d'un flux d'embauche datant de 10 à 15 ans, au lieu d'anticiper sur ces stocks d'emplois pour être en phase avec les progrès scientifiques et techniques dont on voit déjà les conséquences sur les emplois des secteurs dits modernisés (tableau 3) :

1982 Ministère de l'Education nationale	Niveaux de sortie	%
I et II (2 ^e et 3 ^e cycle du supérieur (Ingénieurs concours)		10
III et IV (1 ^{er} cycle du supérieur, bac)		28
V et VI (CAP, BEPC, BEP, rien)		62

1

2	Catégorie socioprofessionnelle dans les entreprises	%
3. Encadrements, ingénieurs, professeurs, intellectuels, supérieurs ..		10
4. Techniciens, maîtrise, cadres moyens		27
5-6 Employés, ouvriers ..		63

3	Secteurs modernisés	Carrières aux niveaux	%
	Niveaux I/II		20
	Niveaux III/IV		40
	Niveaux V/VI		40

Pour parvenir à ce niveau, il faudra doubler les effectifs et amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac, contre 40 % actuellement. Ce qui suppose l'ouverture de l'université aux enfants d'ouvriers et donc un effort de formation dès l'école élémentaire. Il faut donc former beaucoup d'enseignants et revaloriser ce métier. En 1987, 87 % des postes offerts au C.A.P.E.S. et plus de 50 % au C.A.P.E.T. n'ont pas été pourvus. On manque d'ores et déjà d'instituteurs, de profs de lettres classiques, de maths et de physique. L'abandon d'options dans le secondaire en Sciences Naturelles, Langues vivantes II et III, par exemple, ferme d'autres débouchés tout en appauvrissant l'enseignement. Est-ce en formant moins de formateurs que l'on élèvera le niveau général de formation et de culture ?

Ailleurs, dans les facs de médecine, le numerus clausus imposé aux étudiants est suicidaire lorsque l'on songe qu'il ne permettra même pas de couvrir les départs à la retraite ; l'U.N.E.F. a demandé une étude sérieuse pour évaluer les besoins médicaux du pays, à plusieurs reprises.

C'est que la formation est notre affaire. Obtenir des moyens supplémentaires pour chacune d'elles, exiger une concertation pédagogique, en bref aborder l'université avec l'envie de se battre non pas contre les autres étudiants mais tous ensemble, voilà ce qu'il faut garder à l'esprit pour se donner les meilleures chances de réussite.

Aujourd'hui, nous exigeons

- L'abrogation de la loi Borzach-Valade sur les études médicales.
- L'abrogation de l'arrêté portant réforme des études de droit.
- L'abrogation des décrets sur les enseignants vacataires et les études doctorales.
- Le renforcement du taux d'encadrement (par des créations de postes d'enseignants et non par création d'heures supplémentaires).
- L'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix.

A plusieurs reprises au cours de l'inscription, de la rentrée, de la vie à la fac, pour se loger, se nourrir, étudier, il faut du fric.

L'accès à l'université ne doit pas dépendre des ressources financières de la famille, égal pour tous sans distinction d'origine sociale cela demande un enseignement qui corresponde à nos besoins, mais aussi d'abord, des logements, des restau-U, des bourses en nombre suffisant.

Dans les pages suivantes, tu trouveras les informations nécessaires pour bénéficier au mieux du système des œuvres universitaires (bourses, logements en cité-U, prêts...).

Nous avons donc beaucoup à gagner aujourd'hui :

- Ouvrir les portes de l'université aux enfants d'ouvriers et d'employés en doublant le nombre et le taux des bourses.
- Mettre fin à la sélection géographico-sociale, en doublant le nombre de chambres en cité-U et en rénovant les cités-U existantes.
- Garantir des repas de qualité à tous les étudiants quels que soient leurs revenus en bloquant le prix du ticket de R.U et en améliorant la qualité des repas.
- Maintien des bourses après redoublement.

Nous le gagnerons par notre nombre et notre détermination parce que nous voulons faire vivre la solidarité étudiante.

Le montant des bourses est aujourd'hui notoirement insuffisant avec 1 100 F par mois (au maximum) c'est d'emblée la course aux petits boulots qui s'impose pour les enfants de familles modestes, c'est d'emblée la sélection sociale.

Nous demandons l'augmentation :

- du montant des bourses,
- du nombre de boursiers

car, si près de 80 % des enfants de cadres sont à l'université, c'est très, très loin d'être le cas des enfants d'ouvriers, ouvrir la fac à tous, cela passe obligatoirement par davantage de bourses.

Ce ne sont ni les prêts bancaires, ni une allocation d'étude forfaitaire de 3 000 F par an qui permettront à davantage d'étudiants de rester ou de rentrer à la fac.

Le système des bourses doit être maintenu, sur critères sociaux, mais leur montant et leur nombre doivent être suffisants pour qu'elles jouent leur rôle.

Les bourses ne sont pas une aumône, une charité. C'est une question de justice, un moyen efficace de combattre la sélection. Le droit pour tous de faire des études, c'est forcément le droit à des bourses suffisantes pour ceux qui en ont besoin.

ATTENTION : JUGEONS SUR PIÈCES

Alors que le rassemblement peut nous permettre de grandes victoires, l'U.N.E.F.I.D. se livre à des propositions

"charmeuses" inutiles et démagogiques qui peuvent diviser le mouvement étudiant.

Elle propose une "Allocation d'étude" pour tous les étudiants, financée selon un système de retraite à l'envers, par la suppression de la demi-part d'impôts en moins dont bénéficient les parents d'étudiants.

Pour les parents les plus modestes, cela ferait un léger bénéfice (avec l'allocation de l'enfant étudiant) pour les couches moyennes ce serait déjà compromis.

Prendre 3 ou 4 000 F d'impôts en plus à des employés pour les redonner à leurs enfants étudiants, on voit mal l'utilité.

L'U.N.E.F.I.D. tente de s'appuyer sur le côté "sympa" pour la majorité d'enfants de cadres et de professions libérales qui sont à l'université, de percevoir une allocation d'étude pour se donner une image "chébran" de défenseur des étudiants.

Pour nous, pas question d'allocation d'étude pour tous, donner 3 000 ou 5 000 F à ceux qui n'en ont pas besoin, c'est inutile, c'est du gaspillage.

Mais 3 000 à 5 000 F par an pour ceux qui n'ont rien, c'est se foutre de leur gueule !

Doubler le taux des bourses, c'est porter à 26 000 F/an (2 160 F par mois) la bourse maximum, doubler leur nombre, c'est permettre à 2 fois plus d'étudiants d'origine modeste de commencer ou de poursuivre leurs études.

C'EST LA PRIORITE D'AUJOURD'HUI.

BOURSES

CITES-U

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

BOURSES

En 1981, on connaît une forte augmentation du nombre de boursiers, ainsi qu'une revalorisation importante. Depuis, la situation de l'aide directe est de plus catastrophique et on assiste à une baisse du pouvoir d'achat des bourses.

POURCENTAGE D'ETUDIANTS BOURSIERS

1971	1975	1977	1979	1981	1984	1986
15,9	11,1	9,6	9,5	13,0	11,0	9,5

L'U.N.E.F. propose une augmentation et une revalorisation immédiate des bourses.

Les difficultés financières, surtout à la rentrée, nécessitent que les bourses soient mensualisées et que soit versé dès octobre, le premier versement trimestriel.

Prix du ticket de R.U.

	1969	1975	1980	1982	1983	1984 juin	1984 sept.	1985	1986
Prix ticket	1,65	2,65	4,40	5,60	6,25	8,00	8,50	8,75	9,00
Part Etat..	1,65	2,65	4,40	5,60	6,15	6,35	6,10	6,25	6,66

Chaque été, la hausse du ticket de restaurant universitaire est décidée sans les étudiants. A la rentrée 1983, la parité étudiant/Etat est supprimée. En 1986, nous payons 9 F alors que l'Etat participe pour 6,66 F.

De plus, nous ne mangeons pas pour le prix que l'on paie. Les denrées alimentaires représentent 40 % de la somme totale.

L'U.N.E.F. propose un blocage du prix du tarif de restaurant universitaire et la parité Etat/étudiant. Les boursiers devraient bénéficier du demi-tarif dans tous les restaurants universitaires.

Logement

Si la fac est éloignée de ton domicile familial, très tôt il faut se préoccuper de cette question (primordiale oh, combien !).

Plusieurs solutions existent :

- le logement en cité universitaire,
- le logement chez un particulier,
- la location.

Le logement en cité universitaire

Le prix des chambres en ville ou studio est prohibitif (1 000 à 1 500 F par mois).

La solution idéale est la cité universitaire. Mais les places sont rares : à Lyon, 4 850 chambres pour 83 000 étudiants, à Bordeaux, 5 300 pour 60 000 étudiants, 6 500 chambres pour 63 000 étudiants toulousains... seuls 10 % des étudiants peuvent y loger alors qu'il y a en moyenne deux à quatre demandes par chambre.

Dans le même temps les layers augmentent atteignant cette année 560 F par mois, ce qui est nettement moins cher que le privé, mais pose problème lorsqu'on sait qu'une bourse à l'échelon maximum représente 1 100 F par mois.

Actuellement les résidents de plusieurs villes et la F.R.U.F. (Fédération des Résidences Universitaires de France) mènent une grève des loyers, afin de refuser les hausses et d'obtenir des crédits supplémentaires pour l'entretien et la construction de cités universitaires.

Les étudiants ont besoin de nouvelles cités-U, notamment dans les grandes villes universitaires comme Paris. Les étudiants les moins favorisés en ressentent cruellement le besoin ; les loyers de ces nouvelles cités-U doivent res-

ter identiques aux loyers actuels, ainsi que les critères d'admission.

Les dossiers d'admission sont à retirer au C.R.O.U.S. de ta ville universitaire dès mars et à remettre en mai.

Critères d'admission :

- la situation sociale des parents (priorité aux boursiers),
- l'éloignement du domicile familial (si tu es éloigné de plus de 50 km de ton domicile, tu es prioritaire).

Age limite : 26 ans (35 ans pour les étudiants étrangers).

Pour une réadmission : il faut justifier d'un succès universitaire tous les deux ans.

L'admission est prononcée par la commission d'admission en cité, dans laquelle siègent des élus de l'U.N.E.F. et de la F.R.U.F., n'hésite pas à les contacter pour faire valoir tes droits.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou refusé lors de la première commission, tu es mis sur la liste d'attente. Les affectations sont alors faites au fur et à mesure des disponibilités et désistements.

Au début de chaque année universitaire, vers les mois de novembre-décembre, les résidents sont appelés à élire leurs représentants pour un an au conseil de résidence de leur cité. Ce conseil, qui réunit paritairément représentants de l'administration et des étudiants ou un rôle consultatif sur l'affectation des crédits culturels que les C.R.O.U.S. allouent à chaque université (14 à 17 F par lit). Il fait également des propositions concernant les conditions de vie en résidence.

Des élus de la F.R.U.F. y siègent. Prendre contact avec eux pour élaborer les actions communes nécessaires à l'aboutissement de nos revendications.

F.R.U.F. R.U.A. D7, 92160 Antony. Tél. 46.61.33.04 poste 693.

La F.R.U.F. et l'U.N.E.F. demandent :

- la rénovation des cités universitaires existantes,
- la construction de nouvelles cités universitaires,

- le gel des loyers,
- le réinvestissement de l'Etat dans l'aide sociale.

Le logement en ville

Les places en cité universitaire sont très insuffisantes par rapport aux besoins et si tu n'as pu en obtenir une, il te reste à trouver :

- soit une place dans un foyer d'étudiants, soit un logement chez un particulier ou une location.

Pour le dénicher, t'adresser :

- au service logement du C.R.O.U.S. qui propose des logements chez des particuliers pour un prix raisonnable. Ce service est souvent "pris d'assaut". Fais vite !

- au service logement de l'U.N.E.F. (36.15 UNEF ou 42.45.84.84).

Sinan, il ne te reste plus qu'à épilucher les journaux de petites annonces, ou à consulter une agence mais gare aux prix !

Les bourses

Comme au lycée, les bourses de premier et deuxième cycle sont accordées en fonction de critères sociaux. La bourse a pour but d'aider la famille à assurer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

Si tu ne peux obtenir de bourse, n'oublies pas de demander à être exonéré des frais d'inscription.

La demande

Elle se fait avant le 1^{er} mai, au service administratif de la fac. Tu peux retirer le dossier à l'administration de l'université ou au Rectorat.

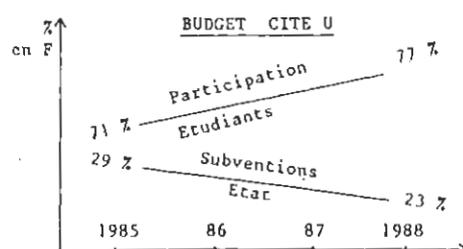
L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée par courrier durant juillet, elle est confirmée durant septembre.

Pour le renouvellement d'une bourse, tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année.

Montant et barème

Les bourses sont attribuées selon 9 échelons qui dépendent du **montant des ressources** et du **nombre de points à charge** additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis.

Les charges se calculent à l'aide d'un barème national (ci-contre) des points de charge.



Entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, aucun jugement d'expulsion ne peut être exécuté par la force publique.

- Ce que tu dois savoir sur les impôts locaux. En principe, tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye. Cependant, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour ton problème de logement, de litige avec ton propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération Nationale du Logement (C.N.L.).

Les adresses et téléphones de la C.N.L. de ta ville te seront donnés à l'adresse suivante : C.N.L., 8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex. Tél. 48.57.04.64.

Les différentes aides au logement dont tu peux bénéficier :

- Aide personnalisée au logement (APL) : attribuée aux locataires de logements dits conventionnés (attention, espèce rare et en voie de disparition !).

- Allocation de logement à caractère social : pour les jeunes de moins de 25 ans, salariés (120 heures par mois ou 200 heures par trimestre). Le montant varie suivant les ressources, la situation familiale, la nature du logement.

- Allocation de logement familiale : pour les jeunes ménages ayant moins de 5 ans de mariage.

Il est préférable d'avoir un bail écrit. Pour connaître tes droits et te défendre, contacte les associations de locataires. De plus, n'oublie pas de souscrire un contrat d'assurance.

Bourses spéciales

Les bourses à taux réduit. Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15 % le taux de plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5, 10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

Les bourses de troisième cycle. Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires et de recherche pour des D.E.A.

Allocation d'étude accordée par le ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants préparant un D.E.A. ou un D.E.S.S.

Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1^{er} octobre à l'administration de la fac ou au rectorat.

Allocations de recherche. Attribuées par le ministère de la Recherche scientifique et technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de troisième cycle.

Les critères de ressource ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans ;
- la nationalité française ;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans ;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du D.E.A. ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de troisième cycle.

Bourses d'agrégation. Attribuées aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours, elles sont renouvelables en cas d'échec, sur avis favorable du président du jury. Il faut toutefois que le candidat se soit au moins présenté aux examens. Dépôt des dossiers au service de la fac avant le 1^{er} octobre.

Les prêts d'honneur

Exempts d'intérêt, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut

consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an). Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une des conditions sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retours et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai ou secrétariat de la fac ou du rectorat.

Le F.S.U.

Le Fonds de Solidarité Universitaire dépend directement des C.R.O.U.S. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité.

Le F.S.U. fournit une allocation de dépannage immédiat de 400 F maximum puis une aide substantielle de 1 700 F à 3 000 F maximum.

Le F.S.U. pratique également des avances sur bourses. Pour toute demande, tu dois contacter l'assistance sociale du C.R.O.U.S. dont dépend ton université. Tu peux également contacter tes élus U.N.E.F. au C.R.O.U.S.

TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

Charges normales de la famille.			
Vous êtes à la charge de votre famille	9 points	- votre mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point
Vous avez des frères et des sœurs à la charge de votre famille (nombre)	x 1 point	- des enfants handicapés (nombre)	x 2 points
Certains seront étudiants dans l'enseignement supérieur en 1987-88 (nombre)	x 2 points	- des grand-parents malades (longue durée) ou invalides (au moins 80 %) (nombre)	x 1 point
Votre père et votre mère sont tous les deux salariés	1 point	Vos charges personnelles.	
L'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez à la rentrée 1987 est éloigné de plus de 30 km de votre domicile	2 points	Vous résidez dans un D.O.M.	1 point
Charges particulières de votre famille.		Vous êtes pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1 point
Votre père et votre mère divorcé(e), séparé(e), veuf(ve), élève seul(e) son ou ses enfants	2 points	Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne	1 point
Sont à la charge de votre famille :		Vous êtes marié(a) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte au lieu de ceux de vos parents	1 point
- votre père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %)	1 point	Vous avez des enfants (nombre)	
		Votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80 %) est à votre charge	1 point
		Total	<input type="text"/>

TABLEAU BARÈME 1987-88

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Plafond au dessous duquel une bourse pourra être accordée	63 900	70 800	78 200	85 200	92 300	99 600	106 700	113 700	121 000
Total des points de charge	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Plafond au dessous duquel une bourse pourra être accordée	128 600	135 200	142 400	149 500	156 600	163 800	170 800	178 000	185 100

Exemple :

Pour une famille ayant 4 enfants à charge dont 2 étudiants dans l'enseignement supérieur et dont les deux parents travaillent comme salariés, si le revenu perçu en 1985 s'est élevé à 100 000 F le calcul s'opérera de la façon suivante :

Ressources

Revenu de la famille.....100 000
 Déduction des frais professionnels (10 %) ..
 - 10 000
 90 000
 Déduction de 20 %

Charges

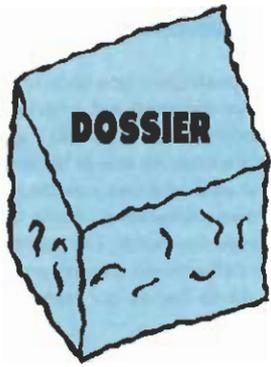
Famille avec un enfant à charge.....9
 3 enfants à charge à partir du 2^e.....3
 2^e enfants à charge étudiant dans l'enseignement supérieur.....2
 Père et mère tous deux salariés.....1
 Total.....15

Le barème indiquant que, pour 15 points de charge, une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 106 700 F.

Si vous remplissez les conditions vous pouvez constituer avant le 1^{er} mai un dossier de demande de bourse.

Le recteur de l'académie procèdera à l'examen de ce dossier et vous informera de sa décision. Si vous contestez cette décision, vous pouvez former :

1. Un **recours gracieux** auprès du recteur de l'académie ;
2. Si le recours gracieux est rejeté, un **recours hiérarchique** auprès du ministre ;
3. **Toutefois ce recours hiérarchique devra obligatoirement être adressé au ministre par l'intermédiaire du recteur de l'académie ;**
4. Si le recours hiérarchique est rejeté, un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.



LE FINANCEMENT DES UNIVERSITES

Dès qu'il est question de financement, de sous, bien des épaules se haussent, bien des barrières paraissent infranchissables. Car s'il est évident que sans moyen financier nous ne pouvons espérer aucun moyen pédagogique nouveau ou manquant, aucun locaux, aucun enseignant ou personnel supplémentaire, les multiples refus qui nous sont opposés d'augmenter suffisamment le budget de l'enseignement supérieur sont à l'origine d'une question : l'argent existe-t-il et l'université mérite-t-elle qu'on lui consacre plus de moyens.

I - L'université utile et nécessaire

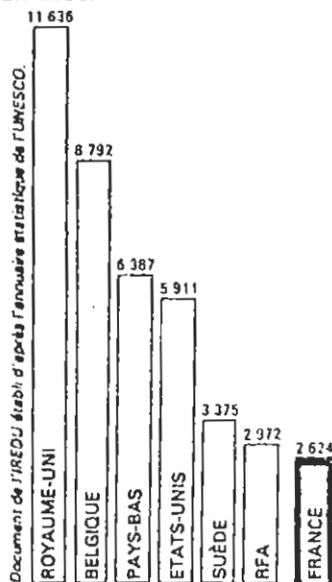
L'université forme aujourd'hui la plupart des cadres du pays ; c'est dire que le pays forme beaucoup de cadres, qu'il ne se contente pas de l'élite minimum nécessaire à faire tourner les rouages indispensables de l'économie, des grandes entreprises.

Camptur sur les grandes et petites écoles (qui accueillent aujourd'hui 10 % des étudiants) pour former les cadres du pays, ce serait transformer la France en pays sous-développé, incapable de former ces jeunes, et « important » alors à la demande des cadres d'autres pays européens - les projets européens, en particulier Erasmus, peuvent être envisagés dans cette optique.

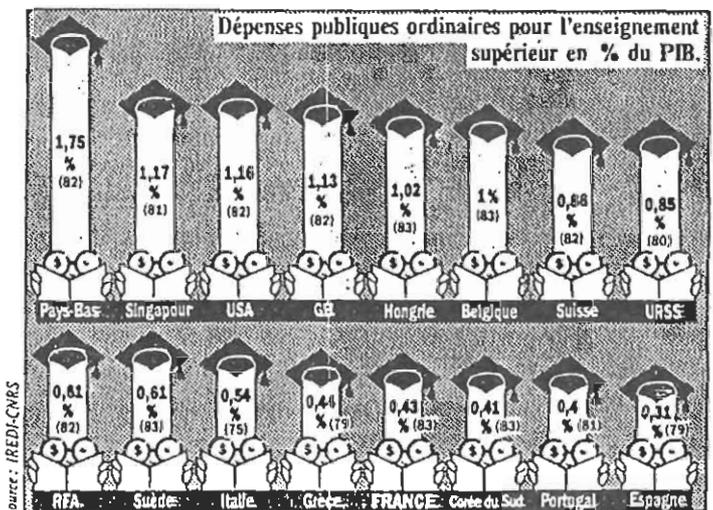
Il est évident que la France n'est pas et ne doit pas devenir un pays sous-développé, et que nous autres ne voulons pas être rendus précaires (TUC, SIVP), déqualifiés par la faillite de l'Université.

Bien au contraire, l'Université doit dispenser une formation générale et une qualification professionnelle à tous les bacheliers : le bac, premier diplôme universitaire, ne suffit plus. Les entreprises modernes utilisent 60 % de cadres. Ce pourcentage est appelé à s'accroître ; l'éducation, la recherche ont besoin de gens formés. Il nous faut donc une formation de masse, de tous les jeunes. L'augmentation des jeunes formés dans le supérieur est d'ailleurs le seul stimulant efficace pour l'industrie, les services, les régions : l'université peut fournir à tout le pays la population capable de le moderniser, d'impulser le progrès, la société de l'an 2000.

Dépenses par étudiant : la France lanterne rouge.



en dollars des Etats-Unis (1982)



L'Université, c'est-à-dire l'enseignement de masse, est indispensable au développement du pays. Favoriser la formation d'une mini-élite et d'armées de TUC, ce serait fermer la porte à notre avenir de jeune et à l'avenir tout court.

II - Une situation misérable

Or, aujourd'hui, rien n'est mis en œuvre pour aboutir à ces objectifs essentiels : la France est un des pays du monde qui investit le moins dans la formation (voir schémas 1 et 2). Les universités sont dans un état de misère prononcé.

1°) Elles sont surpeuplées (et pourtant le nombre d'étudiants est insuffisant). Il faudrait doubler les locaux existants.

2°) Elles sont sous-encadrées : avec un enseignant pour 23 étudiants en moyenne, il faudrait doubler le nombre d'enseignants pour atteindre un taux efficace pour lutter contre l'échec grâce à des cours de soutien, un suivi plus important des étudiants, des Travaux Dirigés plus satisfaisants, en atteignant un taux d'encadrement de 1 pour 10 (RFA : 1 pour 9). En effet, l'Université se caractérise par un échec massif : 50 % d'étudiants la quittent après deux ans sans diplôme.

3°) Lieu de sélection par l'échec, aussi absurde et dangereuse que massive, l'Université est d'abord victime de la sélection sociale. Seuls 10 % des étudiants sont boursiers, et seuls 10 % d'enfants d'ouvriers ont accès à la fac. La pyramide sociale est inversée. En excluant - de fait - la majorité de la jeunesse, l'Université ne peut pas assurer le développement du pays. La justice sociale est nécessaire. De plus, le montant des bourses qui ne dépasse pas 13 000 francs par an ne permet pas de faire face aux dépenses. Il est nécessaire de doubler le nombre et le taux des bourses (de les porter à 26 000 francs par an pour l'échelon 9).

III - Des projets dangereux

Nous les avons pourtant repoussés lors de la grève contre Devaquet : mais les projets élitistes - pour très minoritaires qu'ils soient chez les étudiants - semblent faire l'affaire des hommes politiques. « L'Education Nationale et l'Enseignement supérieur doivent être une priorité », ils l'ont dit, mais il ne suffit pas de faire des phrases. Il faut des actes, des mesures concrètes qui répondent à nos besoins.

Ainsi, dépenser quelques milliards pour construire des antennes universitaires (voir le chapitre formation) ou des disciplines d'élite, ce serait aller à l'encontre de nos besoins. Ainsi, rajouter des heures supplémentaires aux enseignants au lieu de doubler leur nombre, ce serait encore aggraver nos conditions d'étude. Ainsi, la hausse des droits d'inscription est prétextée comme une bonne solution, qui nous rendrait de plus responsables de nos études, mais leur montant représente 0,6 % du budget des universités, les multiplier par 10 (allons-y fort !), cela ferait à peine 6 % tout en mettant un barrage de plus à notre entrée à l'université (5 000 francs, bonjour les dégâts !).

IV - Des solutions réalisables

Pour préparer les locaux, les cités-U, pour embaucher une partie des enseignants et personnels qu'il nous faut, pour multiplier les bourses, ce sont 40 milliards qui doivent être dégagés tout de suite. L'amélioration du fonctionnement de l'université, le doublement des locaux, de l'encadrement, du nombre et du taux des bourses, etc. nécessite le passage de 0,43 % à 1 % du PIB du budget de l'enseignement supérieur. Ce qui veut dire 30 milliards de plus par an (le budget de l'enseignement supérieur est actuellement de 23 milliards).

C'est notre vie de tous les jours et tout notre avenir qui dépendent de l'application dès la rentrée de ces mesures. L'UNEF a fait part au premier Ministre, Michel Rocard, du fait que sans refus de débloquer les moyens nécessaires dès le mois de juin et juillet allait provoquer, une année de plus, une rentrée ultra-sélective, inacceptable, de pénurie.

Quelques crédits saupoudrés sur le gachis actuel ne sauraient résoudre aucun problème.

La loi de programmation militaire représente 474 milliards de francs sur cinq ans, pour fabriquer, entre autres, la bombe à neutron et des armes chimiques. Il est donc possible et nécessaire pour répondre à nos besoins de prélever sur ces crédits immédiatement 40 milliards et de prévoir le passage à 1 % du PIB de notre budget.

Pourquoi utiliser les crédits militaires ?

Cette revendication du mouvement étudiant contre le budget en novembre 87 est une revendication de toujours de l'UNEF. Nous ne voulons pas que les crédits sociaux (sécurité sociale, caisse de chômage, ou formation continue...) soient prélevés pour l'université. Les crédits militaires destinés à construire de nouvelles armes offensives sont par contre inutiles et nuisibles : ils doivent donc être ponctionnés.

Convaincus que nous sommes, que l'action des étudiants, comme elle a pu arracher le retrait du projet Devaquet, pourra contraindre le gouvernement à prendre les mesures nécessaires. L'UNEF continuera à tout mettre en oeuvre pour que, tous ensemble, nous imposions nos revendications.

Université et Démocratie sont-ils deux mots qui riment ensemble ?

L'Université est-elle un lieu où toutes les parties prenantes de la communauté peuvent s'exprimer et participer aux décisions ?

La Démocratie dans l'action et la démocratie comme revendication a toujours été au centre de chaque mouvement étudiant.

Ainsi, après les événements de 1968, le gouvernement est obligé de faire rentrer les étudiants dans les conseils qui gèrent l'Université.

LES ELUS ETUDIANTS

Ainsi, pendant les mouvements de 86 et de 87, la démocratie directe a été utilisée comme moyen de rassemblement du plus grand nombre d'étudiants. Mais la démocratie est un mouvement qui doit toujours être relancé.

Nous avons des élus dans les conseils, ils ne doivent pas servir les intérêts de telle ou telle organisation mais ceux de tous les étudiants. Pourtant ce n'est pas simple. Surtout quand ils sont élus avec 5 % de participation et que les structures même de l'Université favorisent la délégation de pouvoir.

Les élus de l'U.N.E.F. n'ont rien de parfait, mais ce sont les seuls à se présenter avec un mandat précis et à généraliser la pratique de la préparation commune et du compte-rendu de conseil.

Cette pratique les empêche, comme les élus de l'U.N.E.F.-I.D., de voter l'augmentation du loyer des chambres en Cité U de 8 % au C.R.O.U.S. de Versailles.

Pour nos élus la participation aux conseils est inséparable de la lutte que nous menons contre la sélection sous toutes ses formes. Dans la lutte, tous les étudiants participent à la décision en AG, tous les étudiants deviennent partie prenante de la vie de l'Université, et c'est pendant la lutte que se résolvent les contradictions entre démocratie directe et élus permanents dans des conseils permanents.

Dans le même sens, une des revendications de l'U.N.E.F. est que tous les conseils soient publics pour permettre à chacun de venir vérifier sur place les élus. Partout nous pouvons gagner plus de démocratie. Mais méfions-nous de la délégation de pouvoir développée par certains, elle est anti-étudiant. Elle ne doit pas passer. Nos élus seront présents tout au long de l'année, lors des inscriptions, lors des examens. Par leur connaissance de la machine administrative, ils t'aideront à te sortir des pièges kafkaïens qui sont tendus à tout étudiant qu'ils soient membres de conseils d'U.F.R., d'Administration, d'Etude de la Vie Universitaire ou bien encore des Conseils d'Administration des C.R.O.U.S., ils sont au service du mouvement étudiant.

En fait à l'Université, la démocratie est un combat de tous les jours avec ses hauts et ses bas. Les étudiants n'ont à l'Université que la place qu'ils se font et rien d'autre.

Dès les inscriptions et à la rentrée nous en ferons la preuve ensemble. Les Conseils grâce à notre action peuvent devenir autre chose que des lieux de décisions technocratiques, ne les abandonnons pas aux mandarins !

Nous sommes à l'université pour nous former à un métier, pour obtenir une réelle qualification. Cela passe par un enseignement de qualité, par des moyens suffisants pour étudier.

Tout cela passe également par la réussite aux examens. C'est ce qui nous permet d'obtenir un diplôme avec lequel nous pourrions faire valoir la formation que nous avons suivie.

Trop souvent, les examens c'est le hasard, trop souvent c'est l'hécatombe.

Cette année, il faut que ce soit différent. Voici quelques renseignements, quelques conseils et quelques propositions pour changer cette situation.

LES EXAMENS

COMMENT SONT-ILS ORGANISÉS ?

Quel que soit le mode des examens (U.V. ou moyenne), le contrôle des connaissances dans chaque matière (qui permet d'attribuer une note) se fait de deux manières :

- **par le contrôle continu** : c'est le contrôle qui se fait tout au long de l'année sous forme de travaux personnels, des partiels, du travail réalisé dans les T.D. Souvent, la note de contrôle continu tient compte de la présence en cours.

Attention : tous les étudiants qui ne sont pas dispensés de contrôle continu sont obligés d'aller à tous les T.D., sinon ils ne peuvent pas se présenter aux examens.

D'une façon générale, la note de contrôle continu est très importante. Il faut donc essayer de faire un travail suivi tout au long de l'année. Cela rend les choses beaucoup plus simples. Dans chaque matière, la note du contrôle continu s'ajoute à celle de l'examen terminal.

- **par l'examen terminal** : il a lieu à la fin de l'année (comme le bac). Pour certaines matières enseignées uniquement au 1^{er} semestre, l'examen terminal peut être organisé à la fin du 1^{er} semestre (c'est plutôt mieux car cela fait moins de matières en mai/juin).

Admissibilité/Admission

Les examens se déroulent par matière. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir la moyenne sur l'ensemble des enseignements.

En règle générale, il y a deux séries d'épreuves : les épreuves écrites qui se déroulent les premières (qui sont les matières principales) et les épreuves orales. Pour pouvoir passer l'oral, il faut la moyenne à l'écrit. C'est ce qu'on appelle Admissibilité/Admission.

Les UV

Il s'agit d'enseignements qui sont évalués par matière indépendamment les uns des autres. Dans chaque matière, il faut avoir la moyenne. Dans ce cas, on a l'U.V. Pour passer dans l'année supérieure, il faut avoir toutes les U.V. ou un peu moins. Les U.V. que l'on n'obtient pas la première année, sont à repasser l'année suivante en plus des nouvelles. Pour obtenir le diplôme, il faut avoir toutes les U.V.

Principal inconvénient : les U.V. barrages. Certains enseignants se livrent à de véritables saccages. Certaines U.V. doivent être présentées jusqu'à 3 ou 4 années de suite. C'est inadmissible.

Quelques informations

Voici quelques informations pratiques :

Les transferts : il faut demander le transfert de son dossier universitaire au président de l'université d'origine.

- dès la proclamation des résultats si tu es admis à la session de juin,
- avant le mi-octobre dans les autres cas.

Les équivalences : il faut en faire la demande au secrétariat de ton université.

Ton dossier sera, en principe, examiné par une commission composée d'enseignants selon l'U.E.R. choisie.

Les dérogations : en principe on a trois ans pour obtenir une DEUG. Pour passer une 4^e année en DEUG (soit tripler une année, soit redoubler les deux ans), il faut faire une demande de dérogation au président de l'université en expliquant les causes, les motifs de la demande. Cette démarche doit se faire dès la fin de la session de septembre.

Il arrive quelquefois que des irrégularités soient commises dans l'organisation et le déroulement des examens. Cela peut même aller jusqu'à des irrégularités dans la correction. Que pouvons-nous faire lorsque cela arrive ?

Commençons par le plus simple : des irrégularités qui concernent tout l'amphi (par exemple le sujet partait sur une partie du cours qui n'avait pas été vue). Dans ce cas, la meilleure réponse est sans aucun doute dans celle de tout l'amphi par l'intermédiaire des élus étudiants pour aller voir le prof en question. Quand la réponse ne suffit pas, il existe alors d'autres formes (pétitions, délégations, rencontre avec d'autres profs...). En dernier ressort (mais c'est rare) il reste le tribunal administratif.

Il peut arriver qu'une note à un devoir soulève des protestations. Dans ce cas, il faut d'abord demander à revoir sa copie et essayer de trouver un accord avec le prof. (Le différend peut être dû à une chose futile). Si cela ne suffit pas, tu peux demander une double correction auprès d'un autre enseignant de ton année. Si cela ne suffit toujours pas, il reste le recours au tribunal administratif mais qui en général est très long (de un à deux ans, voire plus).

D'une façon générale, les problèmes les plus fréquents sont ce que nous appelons les « saccages » : la moitié ou les trois quarts de l'amphi de première année ou de licence n'ont pas la moyenne, voire un zéro.

Certains enseignants remettent en cause le « niveau des étudiants », d'autres se retranchent derrière la mauvaise qualité de l'enseignement, d'autres encore avouent qu'il s'agit de sélectionner.

Nous pensons que ce n'est pas le nombre de recalés qui fait la valeur d'un diplôme, mais le contenu de la formation.

Il ne faut pas accepter cette situation sans rien dire. C'est parce qu'il n'y a pas assez de profs en 2^e année, pas assez de chaises et que l'administration ne veut pas y remédier que les étudiants sont saqués, redoublent, voire abandonnent leurs études.

Le rassemblement de l'amphi permet de trouver une solution : double-correction, « rattrapage » des notes, session supplémentaire...

Enfin, gagner, avant les examens, la présence d'étudiants dans les jurys d'examens pour assurer « au bon moment » la défense de nos intérêts, il faut que ce soit le thème d'une réunion de ton association durant le premier trimestre.

EXAMENS

Ne payons pas les pots cassés de la pénurie

Les examens approchent, chaque année 2/3 d'entre nous échouent. Au DEUG, le taux de recalés atteint 70%.

L'échec massif n'est pas du à l'inaptitude des étudiants mais d'abord au sous-encadrement dramatique, (un des plus faibles d'Europe) et au manque de moyens (de cours de soutien, de locaux, de livres...).

L'accès en année supérieure est limité par des quotas parce qu'avec un budget de l'enseignement supérieur représentant 0,43% du PIB, l'université est incapable de remplir sa mission: nous allons être impitoyablement sélectionnés. Beaucoup d'entre nous, les moins riches, vont être contraints d'abandonner leurs études.

Eh bien NON, refusons de payer les pots cassés de la pénurie!

Lors des examens nous ne sommes pas isolés

Défendons-nous. Faisons respecter nos droits.



- * ANONYMAT DES COPIES.
- * DOUBLE CORRECTION DES EPREUVES.
- * DROIT DE VOIR SA COPIE ET DE LA DEFENDRE DEVANT LE JURY.
- * MAINTIEN DE LA SESSION DE SEPTEMBRE.
- * BOYCOTT DES EXAMENS PORTANT SUR DES SUJETS NON VUS EN COURS.
- * REFUS DES SACCAGES GENERALISES

PANORAMA DU MEDECIN

Journal quotidien de la médecine générale de haute performance — Mardi 24 mai 1988 — N° 2756

ETUDES MÉDICALES : les étudiants de nouveau mobilisés

Bien décidés à rejeter la réforme Barzach-Valade, des étudiants se sont constitués en association afin d'arrêter le gel de plusieurs postes récemment parus au Journal officiel. Reçus par Claude Evvin ayant sa nomination aux fonctions de ministre de la Santé, ils se déclarent « optimistes ».

Panorama du Médecin 24 mai 88

Ils se sont mouillés pour leurs lycées et leurs facs

PLUSIEURS milliers d'étudiants et de lycéens — ces derniers en majorité — ont manifesté hier après-midi dans la capitale contre l'insuffisance du budget de l'enseignement supérieur. Pour la préfecture de police de Paris, ils étaient 4.000, pour l'U.N.E.F.S.E., syndicat étudiant proche des communistes, et grand organisateur des jeux, 15.000.

De la place d'Italie au carrefour Solférino-Bellechasse, le cortège a défilé sans incidents aux cris de « Non au surarmement, du fric pour l'enseignement », « Devant on t'a eu, Valade on t'aura, Monory aussi », « Des lycéens, pas des bombes », « J'ai un missile qui me rentre dans le c..., qui m'empêche de bosser ».

France-Soir 27 novembre 87

La pluie à Paris comme en province (à Lyon, on a compté 3.000 manifestants) n'a pas refroidi les ardeurs. Hier après-midi tous les ingrédients étaient là pour « faire monter la sauce » : les merguez, les chocolats chauds, les vendeurs de journaux communistes, les tracts du P.C... et l'ineffable Mouna, chevalier des Arts et des Lettres à la barbe fleurie.

Derrière cette apparence bon enfant, on se plaint, dans les rangs mêmes de l'U.N.E.F.S.E. de la récupération du mouvement par le P.C. : « Les étudiants veulent une augmentation du budget, pas intervenir dans un débat contre l'armée. Les communistes n'ont pas à faire pression sur le gouvernement en se servant des étudiants. »

Une affaire qui secoue la Sorbonne

MARCHANDS CHASSES DE LA FAC

Depuis des années, une bien étrange association propose des travaux dirigés payants. Mais cette fois, à l'initiative de l'UNEF, mille étudiants boycottent le racket, et demandent les moyens nécessaires à leur formation

LA Sorbonne, vendredi dernier. Mille étudiants sont réunis dans un amphithéâtre. Ils entendent à un cycle de formation de deux ans, pour tenter d'obtenir un diplôme de capacité en droit. Cette réimpression d'informations lit chaque année. Et chaque année, on représente d'une certaine Amicale des capacités de l'université Paris 1 explique aux étudiants que moyennant 90 francs de cotisation, et 30 francs de brochure, ils bénéficieront de travaux dirigés supplémentaires, et se donneront ainsi une meilleure chance de réussite à l'examen. Tout cela est présenté de façon tout à fait officielle, et jusqu'à présent tout cela était parfaitement admis. Mais, vendredi dernier, tout a basculé...

Ceux qui le litèrent à été levé s'appellent Christophe Sandier et Charaf Laaraj. Elus de la liste UNEF au conseil d'université, ils mènent depuis trois semaines un combat qui est en train de provoquer une sarrazine secousse à l'intérieur de la fac.

Au départ, un sentiment de révolte : pourquoi, en plus des 510 francs de droits d'inscription, faudrait-il payer une sorte d'impôt des droits à obtenir ce qui relève directement de la mission de l'université ? Pourquoi faudrait-il admettre cette injustice, sous le seul prétexte que cette page litérée existe depuis une bonne qui naît d'années ?

Une fois bouillottes ces fausses évidences, d'autres questions se sont posées : quelle est donc cette fameuse ACUP, où va tout cet argent, et à quoi sert-il ?

Première surprise : l'amicalité es question n'a aucun lien officiel avec l'université. Son président est un haut magistrat à la cour d'appel de Paris, l'un des vice-présidents est à la direction d'une entreprise de transports, et la trésorerie est une « étudiante » qui a largement financé le coup de la quarantaine.

Deuxième surprise : alors qu'elle se livre à une activité commerciale privée financée par les étudiants, l'ACUP aignon sur rue à l'intérieur de la Sorbonne. Elle dispose gratuitement des locaux, du personnel et des services administratifs de Paris 1. La duplicité va jusqu'à l'utilisation d'un papier à en-tête et d'un tampon qui figurent en tout petit le sigle ACUP, et en très gros la mention de l'université.

Troisième surprise : ceux qui prétendent assurer ces travaux dirigés payants n'ont aucune compétence en la matière. Ce ne sont ni des enseignants, ni des formateurs juridiques, ni des étudiants de niveau supérieur. Preuve en est que, chaque année, ces TD sont rapidement déstabilisés.

Tout aussi étonnant est la réaction du président de Paris 1, Jacques Sop-

peila indique qu'avant de rencontrer en fin de semaine dernière la délégation étudiante qui a découvert le pot aux roses, il ignorait tout de cette affaire, dont il admet la gravité, et a proposé de laquelle il doit d'ailleurs saisir le conseil d'université jeudi prochain.

L'argument a dû servir à convaincre les étudiants. Ces derniers font remarquer que si un racket quasi officiel a pu impunément s'organiser dans la fac pendant des années, c'est d'abord en raison des moyens dramatiquement insuffisants de l'université. Les marchands de TD se sont enrichis dans cette brèche, spéculant sur un sentiment d'angoisse de pêcheurs, quand on sait qu'en 1987, sur 1.000 candidats, 70 ont décroché le diplôme.

Mais cette fois, contrairement aux années précédentes, les étudiants n'ont pas marché dans la combine. Christophe et Charaf y sont sans doute pour beaucoup. Car plutôt que de chercher un règlement en catimini, sans légitimité, les deux élus UNEF ont joué la carte de la transparence. Vendredi dernier, ils portèrent l'affaire au grand jour, appelèrent les mille étudiants à boycotter les TD payants et à exiger de l'université les moyens nécessaires à une formation de qualité.

Résultat : l'appel a été suivi à 95 % et le pauvre représentant de l'ACUP s'est retrouvé devant un amphithéâtre.

Gilles Smadja

LES ETUDIANTS VUS

Périodiquement les médias semblent découvrir le monde étudiant.

C'est le plus souvent pour braquer les spots lights sur quelques starlettes (qui n'a entendu parler de l'ineffable Isabelle Thomas ? du sémillant Assouline) en quête de gloire politicienne.

Parfois, elle découvre avec horreur la pénurie et la misère des facs, ou bien l'insuffisance des capacités d'accueil (en juillet, au moment des inscriptions par exemple).

L'Université est alors présentée en état de décomposition avancée, incapable de former les jeunes, privée de toutes perspectives sauf à appliquer les recettes de l'élitisme : une fac où, décidément ça ne vaut pas la peine d'aller...

Dans les mois qui précèdent le BAC, les revues (Nel Obs., Express...) et la grande presse quotidienne ouvrent largement leur colonnes : ils décrivent et détaillent les innombrables écoles, petites ou moyennes, la plupart du temps privées et chères, qui proposent aux bacheliers, aux « meilleurs » de les transformer en gagneurs.

Le supplément Université du Monde « Campus » est consacré entièrement aux « Juniors » entreprises de ces écoles.

Pourtant, ces écoles concernent moins de 10 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

La presse a trop souvent un regard superficiel sur les étudiants et les Universités.

Ce qui aboutit à accréditer l'idée que les Universités sont des bouillottes, réservées aux « inaptes » qui serait parfois secouée de grèves, de manifs organisées par des « groupuscules » et l'Unef - solidarité étudiante - proche des communistes ; ainsi la presse veut-elle cataloguer le syndicat une fois pour toutes.

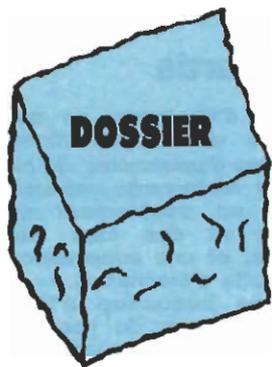
L'Unef, syndicat étudiant est un outil de notre défense, un atout pour mettre en échec les projets du pouvoir, c'est malhonnête, c'est scandaleux de l'accoler au parti communiste dans le but de susciter la méfiance vis à vis d'elle. Si l'Unef n'est pas un tremplin pour stars de pacotilles elle n'est pas non une « courroie de transmission » d'un parti : elle défend les intérêts des étudiants et ce sont eux qui décident de ses batailles.

Les récits complaisants des parcours politiques des « leaders » (sur-tout coqueluche des médias toujours à l'affut de la star dont on peut raconter la vie, les histoires de coeur...) soucieux davantage de leur carrière que des problèmes de l'Université dont ils se réclamaient, discréditent encore davantage les organisations et les mouvements étudiants.

12 Le Monde • Samedi 28 novembre 1987 •••

Les manifestations contre l

Cinq mille jeunes ont essayé jeudi 26 novembre, de repousser la rétrovie de l'automne 1988 dans les rues de Paris. Mais tout les élèves n'avaient ligués pour affaiblir la commission de la loi était d'être et les plus, mais sous les marches (reçu les étudiants, peu visibles) 200 000 copies de l'annuaire des lycées de 1988 de l'année. Et nation aussi, quelle que soit la source, un bon nombre de ces copies ont été distribués en écho aux lycées de terminale de Châteaufort (Seine-et-Marne) à travers le « site pour les lycées et les facs ».



COMMENT L'EUROPE

LA COOPERATION EUROPEENNE

L'horizon 92 est dans la bouche de presque tout le monde aujourd'hui. On entend souvent parler du consensus existant entre la majorité des forces politiques du pays à ce sujet mais rarement des informations précises sont données.

De quoi s'agit-il ? Et en quoi sommes-nous, étudiants et universités, concernés ?

Les douze pays de la C.E.E. viennent d'adopter l'acte unique européen. Ils se donnent comme objectif l'achèvement d'un grand marché intérieur unique. L'intégration européenne est ainsi présentée comme nécessaire pour sortir les pays concernés de la crise qui les affecte. Dès lors, toutes les barrières frontalières doivent disparaître, tant sur le plan financier, industriel, comme au niveau de la mobilité (flexibilité) des cadres, techniciens et étudiants.

A cette fin, un certain nombre de mesures sont prévues, elles se caractérisent par la libération à outrance du marché (y compris celui du travail). Pour ce qui est de la formation, par l'harmonisation du système de formation et la création d'une élite capable de gérer cette Europe marchande.

De là le projet ERASMUS dont l'objectif serait de permettre à **5 % d'étudiants** européens de faire des études dans un pays tiers de la C.E.E.

On est loin d'une coopération universitaire à grande échelle permettant l'accès à tous à des échanges qui pourraient enrichir notre formation.

Le caractère élitiste d'Erasmus

L'étudiant désirant accéder à un de ces programmes d'échanges doit, après le DEUG passer un concours ou être admis sur présentation d'un dossier.

S'il est sélectionné il aura le droit à une bourse d'un montant moyen de 2 000 écus (14 000 F) par an pour couvrir les dépenses scolaires, d'hébergement, etc.

Il s'agit de deux formes de sélection repoussées par les

étudiants lors du mouvement de 86, l'une académique qui dévalorisera les diplômes acquis par l'aspirant, l'autre sociale puisque seulement ceux disposant des moyens financiers suffisants permettant de se payer un séjour à l'étranger pourront le faire vu le montant des bourses...

Le conseil des ministres des Affaires Sociales et du Travail réunis en mars 85 à Bruxelles parlait de "... la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources humaines et ce, notamment, par le développement de la coopération entre l'enseignement supérieur et l'industrie". En 86, le conseil européen a réaffirmé cette volonté en ajoutant : "Une meilleure politique de mise en valeur des ressources humaines exige une reconnaissance accrue du rôle joué par le secteur privé".

De là, les différentes tentatives gouvernementales pour soumettre les universités et le contenu des formations aux exigences patronales, voir le projet DEVAQUET ou le projet VALADE.

Les projets européens pour l'université apparaissent ainsi comme le prolongement de cette logique.

Concevoir la coopération européenne au seul bénéfice de la stratégie des grands groupes industriels ne peut que conduire nos systèmes de formation à la soumission à des intérêts privés, à la casse du service public et au dévoiement de ce qui doit être son objectif premier : la formation pour tous, au bénéfice de la société dans son ensemble.

Pour ce qui est du consensus, les étudiants de France et d'Europe ont manqué, par le rejet du projet Devaquet et de ses équivalents, quelle université ils veulent : ouverte à tous, donnant accès à une culture, à une formation de qualité... on est loin du consensus politicien...

Le service national représente, pour nos études, une coupure à laquelle il n'est pas facile de faire face, un an très peu enrichissant aujourd'hui. De très nombreux étudiants réclament sa réduction à 6 mois.

Les reports

Report initial (L.5) permet à tout citoyen **qui en fait la demande** de repousser leur incorporation jusqu'à 22 ans.

Report L.5 bis : autorise un sursis d'un an de 22 à 23 ans pour achever un cycle d'étude.

Ce même article s'applique à ceux se trouvant "dans une situation sociale ou familiale grave".

Un sursis de deux ans supplémentaire est accordé aux costauds qui passent une "préparation militaire", un sursis de 3 ans pour ceux qui réussissent, ça n'est pas automatique, une "Préparation Militaire Supérieure" : il vous faudra pour cela consacrer une partie de vos vacances à apprendre l'art, douloureux, et la manière forte, de repousser l'armée ennemie...

Report L.9 : jusqu'à 25 ans, si vous êtes candidat et acceptez ou la coopération, l'aide technique ou à un poste de scientifique.

Un conseil, ne vous endormez pas sur une demande, les places sont limitées et les demandes nombreuses.

Report 10 : jusqu'à 27 ans, les étudiants en médecine, dentaire et pharmacie peuvent en bénéficier sur demande (ne pas l'oublier aux 3 jours).

L'objecteur de conscience

L'article L.116-1 prévoit que toute personne en faisant la demande peut être incorporé à titre d'objecteur dans "un service civil relevant d'une administration de l'état ou des collectivités locales, soit dans un organisme à vocation sociale ou humanitaire assurant une mission...".

Longtemps soupçonnés de trahison, de tire au cul ou même de maladie honteuse, les objecteurs de conscience ont vu leur statut s'améliorer. La durée du service civil est de deux ans.

Un objecteur de conscience est donc une personne ne désirant pas porter les armes et qui envoie à son B.S.N. (bureau du service national), une lettre l'en avertissant.

Il existe une lettre type qu'il vaut mieux envoyer texto. Dans tous les cas posez ou M.O.C. (Mouvement des Objecteurs de Conscience), ils vous seront sûrement utiles.

Le service de la coopération

Le service de la coopération s'effectue dans les états étrangers ayant signé des accords de coopération avec la France.

La durée du service est de 16 mois. **Attention, en cas de refus, le service restera d'une durée de 16 mois.**

Les candidats doivent avoir acquis la qualification requise avant la date d'incorporation.

Bureau commun de service national de la coopération, 57, boulevard des Invalides, 75007 Paris. Tél. (1) 47.83.10.10 postes 695 et 214.

Le service de l'aide technique

Au profit des départements et territoires d'Outre-Mer. Durée du service : 16 mois.

Conditions à remplir : le diplôme minimum requis est le brevet de technicien supérieur. La candidature est à déposer au moins 8 mois avant la date prévue pour votre incorporation au :

Secrétariat d'Etat au D.T.O.M., Cabinet militaire et aide militaire, 27, rue Oudinot, 75007 Paris. Tél. (1) 47.83.01.23 postes 260 et 305.

Attention : on ne peut pas déposer un dossier en coopération et l'autre en aide technique, choix obligatoire.

SERVICE NATIONAL

Candidatures à un poste scientifique

Un certain nombre de postes sont ouverts aux jeunes gens volontaires désirant occuper un emploi en qualité de chercheur, ingénieur ou professeur pendant la durée de leur service actif.

La durée du service est de 12 mois.

Les conditions à remplir : avoir acquis la qualification requise (diplôme d'ingénieur ou maîtrise) avant la date d'incorporation.

La candidature est à demander avant le 1^{er} décembre précédant l'année de votre incorporation au :

Secrétariat de la Commission de Sélection du Personnel Scientifique du Contingent, 26, bd Victor, 75996 Paris Armées. Tél. (1) 45.52.56.24.

La réforme

Si vos troubles cardiaques, vos pieds plats... vous semblent incompatibles avec le kaki, ne monquez pas de vous en ouvrir au médecin lors de vos trois jours — pas après c'est plus dur —.

Si vous avez très peur du noir, de la mort, des autres garçons, expliquez-le avec naturel ou psychiatre.

Il existe de nombreux motifs de réforme, dans tous les cas : soyez simple.

Réfléchissez à l'avance à la formule de service que vous préférez, remplissez soigneusement les formulaires, avec l'aide d'officiers du B.S.N. et ne vous endormez pas sur vos demandes.

Service d'Informations des Armées, 14, rue Saint-Dominique, 75997 Paris. Tél. (1) 45.55.92.30 poste 33.492.

Pour prétendre à un emploi durant la période, il est impératif de poser ses jalons très tôt dans l'année sinon les places sont saturées et la recherche périlleuse.

JOB DE VACANCES

Les entreprises ploient de plus en plus tout le long de l'année, allant parfois jusqu'à faire appel, sous couvert de « formation » à des stagiaires diplômés non rémunérés, qui assurent les remplacements de vacances ou les « coups de feu ». Devant l'abondance des candidatures, la barre des salaires est bien entendue à la baisse. Les places sont chères, les démarches difficiles ; pour mettre un maximum de chances de votre côté, voici quelques conseils.

La mise en condition

- bien se mettre dans la tête qu'on va travailler cet été ;
- en parler tout autour de soi, le bouche à oreille est souvent le début d'une piste ;
- préparer un **mini-curriculum vitae** et un bandeau de photos. On peut indiquer la profession de ses parents, ne pas hésiter à décrire ses capacités et quelques traits de son caractère. Etre clair et bref. Faire suffisamment de photocopies pour les laisser partout où vous passez, téléphonez, écrivez ;
- exploiter à fond le **milieu familial**, surtout si vos parents travaillent dans une administration (P. et T., S.N.C.F.,...), une banque ou une grosse entreprise : la priorité est souvent donnée aux enfants du personnel ;
- soyez tenaces, relancez ;
- essayez de connaître les besoins de l'entreprise en téléphonant ;
- téléphonez, écrivez systématiquement aux organismes qui centralisent les offres d'emploi (voir encadré) ;
- tenez à jour ces recherches, **gardez bien toutes les adresses** et contacts, cela pourra vous resservir l'année prochaine.

Quels emplois ?

Bien sûr, la liste qui suit n'est pas exhaustive, elle vous donnera tout de même un petit aperçu des possibilités.

Au grand air : cueillettes de fruits et légumes, castration du maïs, vendanges, travaux de jardinage... exigent encore nombre de travailleurs saisonniers, malgré la mécanisation. S'adresser directement dans les exploitations ou mieux, pour les vendanges et le maïs, s'adresser à :

- **A.P.C.A.** (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), 9, avenue George V, 75008 Paris. Tél. : (1) 47.23.55.40, qui vous communiquera les adresses des chambres d'agriculture départementales ;
- **C.D.I.R.** (Centre de documentation et d'information rurale), 92, rue du Dessaus-des-Berges, 75013 Paris. Tél. (1) 45.83.04.92.

Pour s'occuper d'enfants : baby-sitting (très courant pendant l'été) se trouve par bouche à oreille, petites annonces chez les commerçants ou auprès d'une agence spécialisée (adresses au C.I.D.J. ou au C.R.O.U.S.).

Animateur dans un centre de vacances, 80 % des jeunes recrutés possèdent le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Ce diplôme n'est pas gratuit et s'obtient en plusieurs étapes.

Il est intéressant de profiter des vacances de Pâques pour suivre un stage de formation et être breveté pour l'été. S'adresser aux directions départementales du Temps libre.

Pour ceux qui sont intéressés, le B.A.F.A. ouvre de nombreuses portes (moniteur sportif, séjours linguistiques...). Plusieurs organismes assurent la formation comme les :

- C.E.M.E.A. (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), 76, bd de la Villette, 75019 Paris. Tél. (1) 42.06.38.10 ;
- la Fédération nationale Léo-Lagrange, 153, av. du Maine, 75014 Paris. Tél. (1) 45.45.67.63 ;
- le moniteur sportif aura soit un brevet d'Etat, soit un brevet de sa fédération, soit un stage de perfectionnement B.A.F.A. ; les brevets les plus demandés sont ceux du tennis, de la voile, de la plongée, de l'équitation et du ski. Mêmes employeurs que les animateurs ;
- à noter que, dans les centres de vacances, on a également besoin de personnel de service (plonge, entretien, aide aux cuisines...).

Commerces, grands magasins, hypermarchés : les emplois de caissiers, manutentionnaires, vendeurs... (horaires variés, possibilités d'extra les week-ends ou en période de pointe). Contacter la direction du personnel des B.H.V., Printemps, Samaritaine, Galeries Lafayette... Casino, Carrefour, Radar, Leclerc... Tati, Habitat, Gilbert Jeune, F.N.A.C., etc.

Fast-food : s'adresser à chaque restaurant, pas trop à l'avance ; horaires variés (parfois nocturnes) généralement à temps partiel (Free Time, Quick Burger, MacDonald's...).

Spécial étudiants : les cours particuliers : le marché est plutôt vaste (de l'élève de 6^e au concré de terminale !).

Procéder par petites annonces chez les commerçants, dans les associations de parents d'élèves, ou par les associations d'étudiants, d'assistance ou les cours privés (la sélection est rigoureuse). Les plus demandés sont les cours de maths ;

- les séjours linguistiques pour les étudiants en langues : professeur (licence ou maîtrise), accompagnateur, convoyeur, jobs médicaux ou paramédicaux pour les étudiants ayant une fonction

médicale (aide-signant(e), infirmier(ère)). S'adresser directement dans les hôpitaux, dans les agences d'intérim spécialisées, ou auprès des associations d'étudiants.

Enfin, ne négligez pas les pages jaunes de l'annuaire. Elles représentent une mine à creuser avec assiduité.

Source : « la vie ouvrière »

Des organismes à contacter

Le C.I.D.J. (Centre d'Information et de documentation de la jeunesse), 101, quai Branly, 75015 Paris, peut vous donner des adresses et des conseils pour orienter vos recherches (donne les adresses des C.I.J. en province).

L'A.N.P.E. des régions concernées (surtout pour les jobs saisonniers agricoles).

Le C.I.E.J. (Centre d'Initiative pour l'emploi des jeunes), 42, rue Etienne Marcel, 75002 Paris, tél. (1) 42.61.52.68, donne des adresses, des conseils pour orienter vos recherches, la possibilité d'utiliser leur téléphone.

Eventuellement, les agences d'intérim (si vous avez une formation technique précise), les deux chambres syndicales patronales vous enverront la liste de leurs adhérents ; P.R.O.M.A.T.T., 6, bd des Capucines, 75009 Paris, tél. (1) 47.42.14.13 ; U.N.E.T.T., 9, rue du Mont Thabor, 75001 Paris, tél. (1) 42.96.26.10.

Les associations d'étudiants : on les trouve dans toutes les universités et les grandes écoles.

Les C.R.O.U.S. (Centres régionaux des œuvres universitaires) existent dans toutes les villes universitaires, à Paris, 39, av. Georges Bernanos, 75005 Paris, tél. (1) 43.29.12.43.

Les agences de service en tout genre (baby-sitting, livraisons, enquêtes, conduite d'une voiture), comme par exemple Ludéric Service, 20, rue Pétrarque, 75016 Paris, tél. (1) 45.43.93.93 ; à Bordeaux, tél. 56.44.73.03 ; à Cannes, tél. 93.43.93.93.

A lire

« 1 000 pistes de jobs » de Geneviève Vincent, collection l'Etudiant Pratique, diffusion Bords (prix 65 F), à commander à « l'Etudiant », 27, rue du Chemin Vert, 75543 Paris Cedex 11.

étudiants salariés

Etre étudiant et salarié n'a rien d'évident ; notre statut n'est pas reconnu et l'expérience professionnelle que nous avons n'est pas intégrée dans la validation de nos études. Mais le plus dur, c'est certainement l'inadéquation qui existe entre l'organisation des enseignements et notre vie, nos horaires de salariés : en premier cycle notamment, une présence quasi permanente à la fac est nécessaire : les cours de T.D., les contrôles continus ont lieu dans la journée. Il y a très peu de photocopies de cours, les secrétariats, la bibliothèque ne sont pas ouverts le soir.

Connaître les programmes, récupérer les cours se révèlent être des exercices périlleux... au bien demandent de s'organiser : avec nos associations, il y a mille et une choses à faire pour pouvoir étudier :

- obtenir la création de T.D. et de cours du soir ou le samedi ;
- s'organiser pour prise de notes de cours (afin de ne pas être pénalisé) en cas d'absence et obtenir le tirage de ces notes par l'U.E.R. ;

Vos droits

Trop nombreux sont les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier pour payer leurs études (comme quoi, la démocratisation de l'enseignement supérieur a encore des progrès à faire).

Outre le piannicat, il existe les "petits boulots" et le réel salariat. Tu trouveras ici quelques indications qui te permettront de faire respecter tes droits de travailleur.

• Salaire

L'employeur doit respecter le SMIC, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu, à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

En-deçà d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

• Licenciement

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet. L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

• Congés

Tout travailleur du secteur privé a droit à deux jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1^{er} juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a cinq semaines de congés payés. Si une maladie interrompt les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : trois jours ouvrables dans les quinze jours qui suivent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les douze semaines suivant l'accouchement sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les six semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les huit suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales C.G.T. de ta ville universitaire.

Dans la plupart des universités, le statut d'étudiant salarié est reconnu (possibilité de Deug en quatre ans). Il existe des possibilités d'enseignement en cours du soir, C.N.E.C. et télé-enseignement.

- gagner des horaires d'ouverture des secrétariats de la bibliothèque plus larges ;
- étudier un système d'examens qui ne pénalise pas les salariés...

La liste des propositions à gagner pourrait être longue et nécessaire d'être élaborée fac par fac, amphi par amphi.

Etre considéré comme des étudiants à part entière et à partir de là, reconnaître comme des droits, nos exigences pour que notre formation et nos conditions d'études, voilà ce que nous voulons, ce que nous pouvons obtenir avec nos associations U.N.E.F.

Ne pas laisser les restrictions budgétaires aggraver en premier lieu nos conditions de vie et d'études (ce sont les T.D. de salariés qui sont supprimés en premier), agir avec l'ensemble des étudiants pour gagner dans chaque U.E.R. l'ensemble des moyens nécessaires pour une bonne formation, ce n'est même plus une question de droit pour nous, c'est le choix entre faire des études ou non. C'est indispensable.

LE SALARIAT

Devenir pion

En 1984, le projet des MI-SE (Maîtres d'internat, Surveillant d'Externat) proposant pour tous les pions 20 h payés 3 000 F (projet Savary).

En 1985-86 : le projet de remplacer les MI-SE par des TUC-surveillants.

En 1987, la circulaire du 10 mars (entretien préalable avec le chef d'établissement, fin du recrutement sur critère social...).

Les lycées n'embauchent plus...

- 1 pion pour 100 élèves en 1962
- 1 pion pour 250 élèves en 1971
- 1 pion pour 400 élèves en 1987.

Combien on palpe ?

Temps plein (28 h) : 4 900 F

Temps partiel (14 h) : 2 450 F

Les propositions du S.N.E.S. (Syndicat National de l'Enseignement Secondaire - F.E.N.)

- Création massive de postes,
- Stagiatisation des mi-temps,
- Réduction des maxima de service à 30 h pour les maîtres d'internat, 24 heures pour les surveillants d'externats, sans diminution de salaire,
- Revalorisation du traitement avec rattrapage du pouvoir d'achat et d'indexation sur les prix,
- Prise en compte des années d'expérience comme MI-SE pour l'accès aux concours internes de la fonction publique.

Conditions à remplir

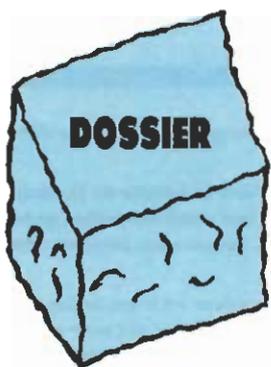
- Etre de nationalité française, jouir de ses droits civiques, et se retrouver en position régulière au regard du code du service national,
- Posséder les conditions d'aptitudes physiques pour un emploi public,
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre admis comme équivalent,
- S'engager ou être engagé dans des études supérieures.

Modalités du recrutement

C.M. du 25.11.1938 : "... Les postes de surveillants d'externat comme ceux d'internat doivent être attribués à des jeunes gens laborieux et ayant donné des preuves de leur volonté de labeur, pour les aider temporairement dans la préparation de leur examen et de concours... en tenant le plus grand compte de facteurs tels que situation de famille, qualité de pupille de la nation, situation de fortune".

Le dossier

Retirer le dossier au rectorat et le rendre avant le 1^{er} mai.



IL Y A VINGT ANS : MAI 68

Il y a 20 ans, nous n'étions pas nés, ou à peine. Mais les questions posées alors sont actuelles.

La révolte étudiante avait des raisons qu'il est utile de connaître aujourd'hui alors que les mêmes qui réclamaient la démocratie, le droit aux études pour tous, le refus du pouvoir lointain des ministères et de la délégation de pouvoir, voudraient nous présenter comme le principal acquis de 68 le début de leur carrière politique.

La pyramide inversée

Les facs d'avant 68 sont un lieu clos, où les étudiants, dont le nombre est passé en 8 ans de 200 000 à 600 000, sont entassés dans des locaux exigus, manquent d'enseignants, de cités-U...

Pourtant les étudiants restent des « héritiers », un reflet inversé de la pyramide sociale, et l'université n'a pas ouvert ses portes assez largement pour que les enfants d'ouvrier puissent y pénétrer.

Un lieu clos où les étudiants sont soumis aux décisions venues d'en haut, où leurs revendications sont toujours « exogérées », jamais satisfaites. En 66, devant l'échec dû aux manques de moyens et de locaux, le « Colloque de Coen » propose une sélection « nécessaire » (!)

L'émancipation

A cela s'ajoute le profond désir d'émancipation de la jeunesse. Prisonniers des valeurs morales d'une bourgeoisie d'arrière garde, montrés du doigt à chaque baiser échangé dans les rues ou sur les bancs publics, les jeunes aspirent à se débarrasser des carcans qui entravent chacune de leurs aspirations. Ils veulent être adultes, responsables. Ils veulent le droit à la parole, à s'aimer librement, à décider de leur vie.

C'est l'appel des C.R.S. par le recteur, pour disperser une manif à la Sorbonne, qui mettra le feu aux poudres et conduira à la grève générale.

Les grèves de 68 ont remis en cause toute la société, qui, au mépris de l'individu par les responsables politiques, conduisait à la pire sélection sociale, en définitive au gâchis et au chômage.

Le pouvoir voulait une minorité d'étudiants formés, une élite capable de gérer la société, parmi la masse des autres, exclus d'une formation générale de haut niveau et d'une qualification professionnelle reconnue.

Les étudiants ont gagné le droit d'élire leurs représentants dans des conseils chargés de diriger l'université, après la dissolution des facultés et la mise en place d'U.F.R par la loi Faure en 69.



La révolte

Mai 68 fût la révolte de toute la jeunesse, celle des étudiants mais aussi de tous les jeunes devant les premiers signes de montée du chômage (450 000 chômeurs en 68), et celle de tous les travailleurs qui furent les principaux acteurs de Mai 68.

Aujourd'hui, changer l'université n'est pas moins nécessaire qu'en 68. Avec moins de 10 % d'enfants d'ouvriers dans le supérieur, l'université est toujours un reflet inversé de la société. La vie difficile des étudiants, le faible montant des bourses, le manque de chombrés en cité-U, ne permettent pas de démocratiser l'université. Le manque de moyens et d'enseignants ne permet pas des formations de qualité.

Qu'en est-il aujourd'hui des conseils, privés de tout pouvoir face à la pédagogie uniformisée dans la médiocratie pour la pénurie budgétaire, face à la sélection sociale et à l'échec qui frappent plus lourdement que jamais ?

Les choix européens élitistes du pouvoir privilégient la formation d'une élite très restreinte (voir page 24) ou détrimment d'une formation générale de haut niveau pour tous, ardemment souhaitée par les étudiants.

Nous attendons de l'université un enrichissement personnel, une formation ouverte sur les horizons du monde moderne autant qu'une qualification professionnelle reconnue nationalement. Nous refusons une Europe de la concurrence entre universités qui déprécient nos diplômes, en créant des diplômes préten-

duement d'élite, nous livrant davantage à la précarité et au chômage.

Les briseurs de rêve

En 1968, Michel Rocard prônait la lutte armée, en 1988 que fait-il pour répondre au fantastique gâchis, à la sélection inutile et nuisible ? Au nom de qui osent-ils parler, ces « anciens de 68 », qui avouent en minaudant : « On a un peu exagéré, mais qu'est-ce qu'on s'est morré », et prétendent aujourd'hui que l'on ne peut plus espérer.

Rocard déclarait récemment : « Je suis un briseur de rêves ». Les Kouchner, Bernard-Henri Lévy et autres Cohn Bendit, sont désormais rentrés dans le moule, ne veulent changer le monde que pour lui faire renoncer aux « derniers tabous collectifs » que sont la protection sociale ou la retraite à 60 ans.

Peur eux, Mai 68 n'était qu'une folle utopie dont ne demeurent que quelques souvenirs nostalgiques, et le combat contre les injustices s'est éteint. Pourtant...



68 était une Fête, mais une fête d'actualité, ne leur en déplaise. Nous avons mille raisons de nous battre pour Vivre, pour ouvrir l'université à tous les jeunes, et le budget 88-89 de l'enseignement supérieur devra répondre à nos besoins.

Mai 68 est toujours nécessaire, nous n'attendons pas 20 ans.

Les graves événements qui se sont déroulés en 1988 en Nouvelle-Calédonie, révèlent une situation coloniale que les gouvernements français successifs, de statut Pisani en statut Pons, s'évertuent à faire durer pour les intérêts de quelques affairistes locaux.

NOUVELLE CALEDONIE :

RASSEMBLER POUR QUE VIVE KANAKY

Le massacre de 19 militants indépendantistes dans l'île d'Ouvéa en avril 1988, l'assassinat de Léopold Dawano en novembre 1987, ne sont que la face visible et récente du colonialisme.

Il faut en effet y ajouter le fait que depuis des années les Kanaks ont été dépossédés de leurs terres, sont écartés du droit aux richesses importantes que compte l'île (le Nickel par exemple), que depuis des années les kanaks sont exclus progressivement du système éducatif et donc du droit à la formation (77 % des élèves entrant en 6^e sont des kanaks, mais seulement 11 % des élèves possant le baccalauréat sont des kanaks ; le 1^{er} bachelier kanak a eu son diplôme en 1962).

Il faut aussi y ajouter la liste longue des crimes perpétrés contre le peuple kanak depuis des années : assassinat de Pierre Declercq (dirigeant de l'Union Calédonienne) en 1981, massacre de Hienghene (dans lequel des coloches ont assassiné 10 militants indépendantistes, dont le frère de J.M. Tjibaou) en 1984, assassinat d'Elai Machoro et de Marcel Nomaro sur ordre, par les gendarmes du G.I.G.N en 1985.

La solidarité de l'UNEF envers le peuple kanak en lutte pour son indépendance, est constante et sans faille. En novembre 86, l'UNEF était la seule organisation syndicale d'étudiants à être intervenue au plus haut niveau, pour protester contre le scandaleux non-lieu rendu dans l'affaire de Hienghene. Aujourd'hui face aux multiples atteintes aux libertés et aux droits de l'Homme en Nouvelle-Calédonie, l'UNEF demande aux députés la création urgente d'une commission d'Enquête Parlementaire sur ces questions.

Il faut par ailleurs souligner que notre solidarité concrète n'a rien à voir avec celle de certaines organisations syndicales dont le seul soutien consiste à se faire entendre, que pour renvoyer dos à dos les « violences » qui se produisent en Nouvelle-Calédonie. Les Vietnamiens et les Algériens avaient d'ailleurs déjà apprécié à l'époque cette « solidarité du renoncement », cet amalgame entre les victimes et leurs bourreaux ; pendant ce temps, les peuples concernés vivent une pacification au lance-flammes.

L'UNEF, elle, fidèle à sa tradition anticolonialiste dont elle a déjà fait preuve durant la guerre d'Algérie et la guerre du Vietnam, réaffirme le droit imprescriptible du peuple kanak à l'indépendance, demande qu'un processus de réelle décolonisation s'engage en Nouvelle-Calédonie, fondé sur les accords - jamais appliqués - de Nainville-les-Roches. Elle continuera à agir sur cette base là.

En France, des convergences importantes existent entre les étudiants kanaks et les étudiants français : lutte contre la sélection à l'Université, lutte pour réengager financièrement l'Etat dans l'Université et pour augmenter l'aide sociale, solidarité anti-impérialiste. Ces convergences peuvent tisser des solidarités d'un type nouveau entre les étudiants kanaks et les étudiants français, permettant aux étudiants kanaks de réussir leurs études et de former ainsi des cadres pour kanaky, permettant aux étudiants français de mieux connaître la réalité coloniale de Kanaky et de mieux la combattre.

Pour cela il reste à se rencontrer, à échanger, à agir. Il reste à se rassembler.

Philippe Stierlin
Coopérant en Nouvelle-Calédonie
Ancien membre du B.N. de l'UNEF

L'U.N.E.F. POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT

"Il faut substituer à la réaction en chaîne des neutrons, la réaction en chaîne de la lucidité !"



Albert Einstein

Il y a sur la terre de quoi la faire sauter vingt-huit fois. Pourtant cette course à l'armement ne cesse de s'accroître malgré des propositions sérieuses en faveur du désarmement et du gel des armes nucléaires.

« Un avion-chasseur F16 coûte l'équivalent de huit fois les programmes de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'éradication de la variole. »

« Avec 1 % du budget militaire annuel, on pourrait multiplier par deux le nombre de boursiers à l'université. »

« 10 % des dépenses d'armement suffiraient à balayer les famines. »

« Le budget militaire vient d'être augmenté sept fois plus que le budget de la nation. »

« En mars 1986, 6 000 chercheurs américains, physiciens pour la plupart ont refusé officiellement de travailler pour l'I.D.S. »

« La France est un des cinq pays qui peut anéantir le monde. »

« Un seul sous-marin nucléaire, porte un potentiel de destruction égal à plusieurs fois la seconde guerre mondiale, la France en possède cinq. »

« Le prix d'un sous-marin Trident représente la scolarisation annuelle de seize millions d'enfants. »

« 1 000 milliards de dollars est la somme dépensée en armement en 1986 c'est aussi la dette du tiers monde. »

Pourquoi un tel gâchis financier, lorsque l'objectif à atteindre devrait être le développement économique, social et culturel. Le gouvernement français a choisi de favoriser des projets fous d'escalade nucléaire, alors même que des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants sont aujourd'hui dans la misère, que des milliers de jeunes sont sans emploi et sans ressources et que nos formations sont sacrifiées.

Sur la planète, 500 millions de chômeurs, 800 millions d'analphabètes, un milliard d'êtres humains ont une espérance de vie de 45 ans, 40 000 enfants meurent de faim chaque jour...

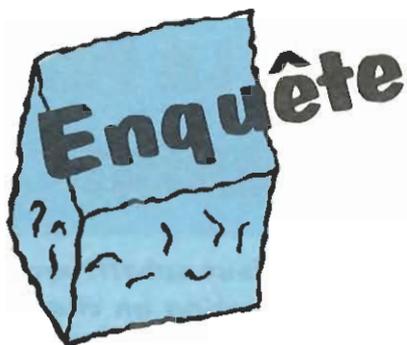
Se battre pour la paix et le désarmement, C'EST DÉNONCER LES CHOIX FAITS EN MATIÈRE D'UTILISATION DES FINANCES PUBLIQUES. POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE BUDGET DE L'ARMÉE DÉPASSE CELUI DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Dans le même temps, un accord historique signé entre l'U.R.S.S. et les U.S.A. constitue une amorce de désarmement, saluée par tous les pays du monde.

Le rassemblement massif des étudiants est une force pour affirmer leur désaccord avec les choix faits actuellement au niveau de la répartition des fonds publics et leur détermination à vivre dans un monde de paix.

Ainsi, l'U.N.E.F. exige que 40 milliards soient pris immédiatement sur le budget du surarmement pour financer les mesures d'urgence pour l'enseignement supérieur.





LE MOUVEMENT ZÉRO

ZÉRO ARME NUCLEAIRE EN L'AN 2000

C'est l'objectif du mouvement Zéro et de ses animateurs, dont Arielle Denis, musicienne et journaliste.

Nous avons voulu rencontrer ce mouvement dans les buts duquel nous nous retrouvons, et dans lequel beaucoup d'entre nous peuvent se rassembler pour faire de l'Université le lieu naturel du pacifisme, contre les armes nucléaires et l'effroyable gaspillage de la loi de programmation militaire.

Interview d'Arielle Denis, présidente du mouvement zéro.

— Qu'est-ce que le mouvement Zéro ?

Arielle Denis — C'est le mouvement des jeunes qui se battent pour la paix et le désarmement, mouvement totalement indépendant, fait par les jeunes, pour les jeunes.

Le mouvement est né le 9 juin 1987, quinze jeunes de toutes professions ou activités : lycéens, objecteurs, fonctionnaires, travailleurs, artistes, chômeurs... se sont réunis pour lancer un appel à la jeunesse. En effet, la France venait de procéder au cinquième essai nucléaire de l'année et de voter 474 milliards supplémentaires au budget militaire.

— Pourquoi un mouvement pour faire la paix ?

Arielle Denis — Chacun peut se battre pour la paix, mais isolé c'est plus dur ! Aujourd'hui, il s'agit de se faire entendre, la paix est à gagner, à construire, la paix est un combat.

Si la question est pourquoi une organisation de jeunes, alors qu'il existe des organisations pacifistes dont les objectifs recouvrent les nôtres, c'est très simple : la guerre atomique, chimique, bactériologique n'a pas la même gueule que les guerres qui ont ravagé la planète. Notre génération est née avec la bombe atomique, cela change tout. Nous sommes la première génération contemporaine de cette effroyable réalité : les hommes ont aujourd'hui les moyens d'anéantir la planète entière. C'est pourquoi nous, les jeunes d'un pays qui possède la troisième puissance nucléaire du monde, devons exprimer notre volonté d'être aussi la génération du désarmement.



— Comment agir, que peuvent faire les jeunes et les étudiants ?

Arielle Denis — Notre appel comporte trois objectifs :

- Zéro arme nucléaire d'ici l'an 2000.
- L'arrêt des essais nucléaires français et dans le monde.
- Des moyens pour la vie pas pour la mort.

Nous proposons à tous les jeunes où qu'ils soient, quartiers, facs, lycées, de s'organiser en comités locaux que nous appelons "Rézos Zéros" afin de susciter par tous les moyens (expos, débats, concerts, pétitions, manifestations, etc) le débat sur le désarmement.

Nous lançons une campagne de 100 concerts pour le désarmement. Déjà en région parisienne, le 24, premier jour de la semaine en faveur du désarmement décrété par l'O.N.U., nous avons appelé les jeunes à se rassembler au métro Solférino pour :

— manifester notre joie de voir les deux grands signer un accord de démantèlement des euromissiles ;

— exprimer notre désapprobation totale face à la politique belliciste de surarmement engagée par la France, car il faut le rappeler, le budget militaire proposé augmente de 6,8 %.

• L'argent qui part dans la construction des missiles ou la recherche en vue de produire des nouvelles armes est directement un manque à gagner pour les universités.

• Ensuite, nombreux sont ceux qui se destinent à la recherche scientifique, n'ont aucune envie de se voir frapper du secret défense et obligés de travailler, comme c'est de plus en plus le cas, pour l'armement. Nous tenons à votre disposition des expos, des films, des intervenants et des artistes ainsi que des tracts, affiches, badges... Alors, pour bannir définitivement la menace de l'apocalypse nucléaire, écrivez-nous !

Mouvement Zéro, 74, rue J.-J. Rousseau, 75001 Paris.

Bruxelles – Mayence – Prague – New York

De nombreux terriens (pas encore assez nombreux, certes) partagent cette idée formulée dans l'acte final de l'Accord d'Helsinki (1987) selon laquelle "le vrai danger aujourd'hui réside dans cela même qui semblait hier assurer la sécurité des Etats. A savoir : l'accumulation des armes sur le sol de la planète". Comme le reconnaissent les Grands, la planète est donc menacée. Mais le désarmement est un problème à la fois national et international.

La logique de l'efficacité, par-delà les différences de sensibilité, veut que les forces pacifistes convergent.

Le Mouvement Zéro souhaite développer toutes les coopérations possibles sur la base, très large, de ses trois exigences (voir l'Appel). Il entretient déjà des relations d'amitié, de réflexion et d'action avec de nombreux mouvements ou associations nationaux et internationaux.

Voici quelques étapes de cette activité, depuis sa création en 87 :

— Bruxelles, 25 octobre 87 : 32 délégués du Mouvement Zéro participent à la manifestation européenne des pacifistes, se joignant à un imposant défilé sur le thème "désarmer pour développer".

— Mayence, 17 janvier 88 : une "Déclaration de Paix de Mayence" est établie par les organismes pacifistes français (Mouvement de la Paix, Mouvement Zéro, Codène, Appel des Cent) et la Coordination des pacifistes allemands (SPD, "Verts", DKP, DFU, etc...). A la suite de ces entretiens, les "rezo zéro" des facs et des lycées ont décidé de se jumeler avec des établissements allemands. (Ci-joint une photo prise après la signature de la "Déclaration de Paix". Au centre, Daniel Ciréra, du Mouvement de la Paix, et Arielle Denis, présidente de Zéro).

— Prague, 19-22 mars 88 : une représentante du Mouvement Zéro assiste à un séminaire international, à l'invitation du Conseil Mondial de la Paix, en vue de préparer la 3^e session extraordinaire de l'O.N.U. sur le désarmement.

Quelques données

L'Armement : un business juteux. Pour combien de temps ?

— La France est, par habitant, le PREMIER exportateur d'armes.

— Les exportations d'armes représentent 40 % du PIB français, elles représentaient 10 % en 1970 (source : ministère de la Défense).

* Exporter la mort : un choix qui mérite réflexion.

— New York, 8-14 juin : la présidente et le secrétaire du Mouvement Zéro viennent représenter les jeunes pacifistes français lors de la 3^e session de l'O.N.U. sur le désarmement pour montrer que le "consensus" sur cette question importante n'est pas aussi unanime que le prétendent les représentants officiels de notre pays.

Lors de chacune de ces rencontres, le Mouvement Zéro a constaté que les pacifistes du monde entier désapprouvaient la politique de sur-armement du gouvernement français et ne comprenaient pas ses positions, systématiquement opposées à toute mesure visant à freiner la course aux armements.



La recherche scientifique phagocitée par le militaire

— Les 2/3 du financement public de la recherche industrielle proviennent du ministère de la Défense.

— Cette année, le nombre de laboratoires de recherche travaillant pour la défense a augmenté de 16 %.

— Le budget total de la recherche consacrée au SIDA représente deux heures du budget annuel de la recherche militaire.

Sécu, C.Q.F.D.

Le déficit de la Sécurité Sociale (30 milliards) équivaut au prix de trois essais nucléaires à Mururoa.

Inquiétant

L'argent consacré à un seul missile intercontinental permettrait de bâtir 34 000 écoles primaires, de construire 1 500 centres de santé et de nourrir 50 millions d'enfants !

* Au vu de tous ces chiffres, les contribu-

bles français sont en droit de se demander pourquoi le budget 88 de la France favorise, devant tous les autres, le budget de la Défense, qui augmente de 5,9 % alors que les autres (Santé, Education, Social...) n'augmentent que de 0,9 %.

L'Armement et l'emploi

300 000 salariés travaillent directement pour l'armement en France. Mais malgré l'augmentation des investissements (40 %), 30 000 licenciements sont prévus cette année dans ce secteur. Il faut savoir qu'un emploi dans l'armement coûte deux à cinq fois plus cher qu'un emploi dans un autre secteur, compte-tenu des investissements (voir graphique).

Désarmer pour développer

L'Organisation Mondiale de la Santé chiffre à 17 milliards de dollars la somme nécessaire pour enrayer la famine et le sous-développement. C'est énorme... Mais c'est ce que l'on dépense tous les quinze jours sur la planète pour... l'armement !



Qui sommes-nous ?

Le mouvement des jeunes qui se battent pour la paix et le désarmement ; mouvement totalement indépendant, fait par les jeunes et pour les jeunes.

Pourquoi un mouvement de jeunes ?

Les dragées de notre baptême étaient radioactives. Nous refusons pour nous et nos enfants cet avenir de terreur imposé par les puissances nucléaires. Nous n'avons pas connu la guerre et ne voulons pas connaître la prochaine. L'an 2000 nous appartient : ce troisième millénaire doit être débarrassé de toute menace d'apocalypse nucléaire.

Que voulons-nous ?

Zéro arme nucléaire d'ici à l'an 2000. L'arrêt des essais nucléaires français et étrangers. Des moyens pour vivre, pas pour tuer.

Comment y parvenir ?

La paix a besoin de chacun et chacun a besoin de la paix. Nous appelons tous les jeunes — quels que soient leur sensibilité, leur mode de vie, leurs aspirations ou leurs opinions — à nous rejoindre pour imposer ces trois objectifs aux décideurs du monde et faire entendre raison à notre gouvernement. Notre nombre et notre unité seront la condition de notre succès.

APPEL

"Il faut se hâter de mettre un terme à la criminelle dissémination des armes nucléaires, car le seul fait qu'un tel auto-génocide soit concevable suffit à donner à l'air que nous respirons un avant-goût d'apocalypse".

Jean Rostand

1 - Alerte à la bombe

Nous sommes nés avec la bombe atomique, à la merci d'un geste délibéré ou d'une erreur technique. En cas de conflit nucléaire, il n'y aura pas de vainqueur car il n'y aura pas de survivants.

Nous avons des raisons d'avoir peur :

— Les stocks d'armes ont une capacité de destruction égale à un million de fois Hiroshima.

— Ils peuvent exterminer 28 fois chacun d'entre nous !

— Un seul sous-marin nucléaire a un potentiel de destruction équivalant à plusieurs fois la deuxième guerre mondiale. La France en possède six.

— A chaque être humain, correspond une charge de 3 tonnes de T.N.T.

2 - Des moyens pour la vie, pas pour la mort

— En France, le budget militaire annuel s'élève à 206 milliards de francs. Alors que

le déficit de la Sécurité est de 21 milliards de francs. Dépenser tout d'argent pour l'armement au lieu de créer des emplois, c'est une injure aux jeunes chômeurs.

— Un budget supplémentaire de 500 milliards de francs sur cinq ans vient d'être voté pour fabriquer de nouvelles armes, soit trois fois le budget de l'éducation nationale.

— Dix pour cent des dépenses d'armement dans le monde suffiraient à enrayer la famine.

— La somme consacrée à l'armement mondial en 1986, soit 1 000 milliards de dollars, représente la dette totale des pays en voie de développement.

— Des sommes fabuleuses sont ainsi gaspillées, soit pour ne jamais servir, soit pour mettre en péril l'espèce entière. Autrement dit, les peuples se ruinent soit pour rien, soit pour leur suicide.

Cet argent doit servir à la vie : résoudre les grands problèmes de la famine, du chômage, de l'éducation, de la santé...

3 - Le monde moderne doit s'affronter passionnément à coup d'idées, non plus sauvagement à coup de canons

"Il faut que les chefs d'Etat comprennent, si avides de gloire future, si pleins d'orgueil soient-ils, qu'on ne peut plus aujourd'hui se grandir par l'épouvante qu'on inspire, et que les seuls gestes historiques, ceux qui comptent dans le mémoire des peuples sont

des gestes d'apaisement, créateurs de sécurité et d'espérance".

Qu'elles brandissent un drapeau rouge ou blanc, qu'elles prient Dieu, Allah ou Jehovah, qu'elles soient noires, blanches ou jaunes, pauvres ou riches, les nations comme les personnes doivent enfin comprendre qu'il vaut mieux coopérer que s'entretuer. Dans le passé, quand on a préparé la guerre, on a fait la guerre.

Eliminons définitivement la possibilité de déclencher le génocide final.

4 - Nous exigeons :

— Zéro arme nucléaire d'ici à l'an 2000.

— L'arrêt des essais nucléaires français et étrangers.

— Des moyens pour la vie, pas pour la mort.

Nous nous engageons à faire pression sur le gouvernement français et à travers lui, sur les gouvernements du monde pour que cesse l'escalade vers l'apocalypse.

Nous sommes tous concernés par la paix, sous peine de mort. Il faut agir sans délai et par tous les moyens. Gagner la paix, c'est possible.

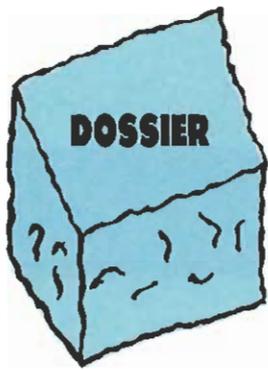
Agissons tous ensemble dans le "MOUVEMENT ZERO" :

— diffusons et faisons signer cet appel,

— créons des comités de base,

— organisons des "rezos zero" partout en France...

Paris, le 9 juin 1987



PALESTINE

LES PIERRES DE LA LIBERTÉ

Depuis plusieurs mois, le soulèvement des Palestiniens des territoires occupés se heurte à une répression sanglante. Pour l'U.N.E.F., Frédérique Lebrun est allée enquêter sur place. Un témoignage qui ne laisse pas indifférent.

Il est difficile de résumer en quelques lignes une mission d'une semaine dans un pays vers lequel se penche chaque jour l'actualité.

Organisée par l'Union Nationale des Etudiants du Royaume-Uni et la G.U.P.S. (Union Générale des Etudiants Palestiniens), cette mission s'est déroulée du 10 au 18 février 1988, et comprenait des délégations de huit pays d'Europe de l'Ouest (Grande-Bretagne, Hollande, Finlande, Suisse, France, Irlande, Suède, Danemark). Elle avait pour objectif de dresser un état des lieux de la situation dans les territoires occupés.

Pari difficile à tenir à cause du peu de temps qui nous était imparti, mais séjour riche et intéressant chargé de rencontres en tous genres, éprouvant parfois, porteur d'espoir de toute façon.

Du côté des lanceurs de pierres

Nous avons rencontré des organisations palestiniennes de juristes, d'écrivains, de femmes, d'étudiants, de syndicats, de médecins, de jeunes, des enfants, ainsi que des organisations israéliennes opposées à l'occupation.

Nous avons toujours entendu le même discours, recannu la même détermination, écouté les mêmes revendications.

Partout, des plus jeunes aux plus âgés des Palestiniens, à travers toutes les couches socio-professionnelles, toutes les classes sociales, toutes les formations politiques, les mêmes exigences s'exprimaient : celles de la paix, de la fin de l'occupation, de l'autodétermination du peuple palestinien, de son droit à un Etat indépendant.

Nous avons retrouvé l'unité du discours dans l'action des Palestiniens : grèves des commerçants qui n'ouvrent que trois heures par jour dans chaque ville, journées de grèves générales, appelées « jours de calère » où aucun Palestinien ne se rend au travail, ni dans les territoires occupés, ni en Israël, et cela, au risque de se faire licencier (il faut d'ailleurs préciser que plus de deux mille Palestiniens se sont déjà fait licencier depuis le début du soulèvement).

Rajoutons à cela, les manifestations-démonstrations où les jeunes Palestiniens, armés de pierres harcèlent les soldats omniprésents dans tous les camps, les villes et les villages des territoires occupés.

Chaque manif se salde par un cortège de blessés, parfois de morts, mais renforce à tel point la détermination des vivants, qu'il est possible de dire aujourd'hui que le soulèvement a atteint son point de non-retour. Les « enfants de l'occupation », comme on appelle là-bas les générations de jeunes qui, nés après 1967, n'ont vécu que la dure réalité des camps et de la soumission à l'occupation, ne laisseront pas tomber.

Ils ont donné un second souffle à la résistance palestinienne et la façon dont sont peuplés les hôpitaux maintenant prouve qu'ils sont prêts à tous les sacrifices.

La visite de trois hôpitaux a fortement marqué tous les membres de la mission.

La barbarie

Sans parler des statistiques données par les médecins, et qui montrent que depuis le début du soulèvement, les hôpitaux se transforment en salles d'urgences permanentes, accueillant des centaines de blessés par semaine, chaque malade rencontré démontre une nouvelle fois la barbarie dans laquelle sont capables les soldats israéliens.

Que penser devant cet enfant de six ans sur lequel un soldat a renversé une marmite à bouillait de la nourriture ?

Que penser devant ce jeune lanceur de pierres sur lequel les colons se sont acharnés ?

Dire cela, parler des cas rencontrés, n'est pas faire du sentimentalisme. Actuellement, en Israël un journal risque d'être interdit pour justement avoir publié des témoignages qui discréditent l'armée israélienne, et avec elle, le gouvernement israélien devant le monde entier.

La censure frappe partout, haut et fort, interdisant certains journaux dans les territoires occupés, soumettant à une lecture préalable de tous leurs articles, les journaux arabes ou israéliens, jugés subversifs, surveille les parutions des écrivains et des poètes palestiniens. Nombre d'entre eux font d'ailleurs l'objet de poursuites, sont arrêtés, sans motif invoqué, détenus sans procès, gardés six mois en détention administrative, parfois expulsés, c'est-à-dire bannis du pays où ils sont nés.

Terribles aussi sont les conditions de vie dans les camps que nous avons visités. Surpeuplés, n'affrant pas, pour certains, les structures élémentaires pour vivre décemment, certains n'étant datés que d'une ou deux écoles pour dix mille à vingt mille enfants, soumis constamment à la surveillance de l'armée israélienne, et subissant parfois ses raids...

Des familles de douze ou quinze personnes, parfois davantage, y vivent dans des baraques de deux pièces, avec comme seul toit, de la tôle ondulée.

L'espoir

Dans ces camps, mais aussi dans les villes, dans les villages, la population a décidé de se rebiffer. A chaque passage d'une patrouille, les jeunes, les enfants se saisissent de pierres. Les plus âgés déploient toute leur énergie contre l'armée d'occupation, tandis que les femmes et les plus jeunes surveillent les différentes issues des artères, et crient leur soutien à l'O.L.P. et leur refus de l'occupation.

Ainsi, le mouvement auquel on assiste depuis plus de deux mois, est devenu plus organisé.

Des « comités populaires unis pour le soulèvement » comme on les appelle, coordonnent les manifestations, diffusent secrètement des tracts sur les voitures, par les voisins des maisons, où ils émettent des recommandations pour se protéger des moyens de répression utilisés par l'armée. Dans une unité sociale, une unité de générations, avec une unité politique totale, le mouvement a acquis, c'est certain, un caractère de durabilité et de détermination inégalé.

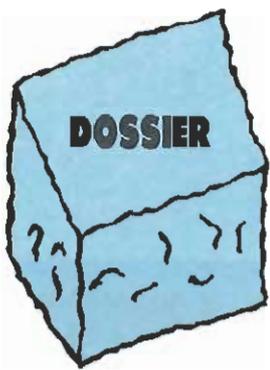
La revendication principale dont il est porteur, c'est la nécessité de parvenir à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant sur les territoires occupés, par le biais d'une solution politique. Pour y parvenir, cette revendication a besoin d'être reprise par l'ensemble des peuples et des Etats du monde, particulièrement en Europe Occidentale.

Chaque initiative politique allant dans le sens de la convocation d'une conférence internationale de paix, incluant l'O.L.P. comme seul représentant légitime du peuple palestinien, aide au règlement juste de la question palestinienne.

En ce qui concerne le rôle que peut jouer la France dans cette voie, tout dépendra de la mobilisation de son peuple et de sa jeunesse pour faire grandir cette exigence.

Non à la répression !

Fais signer autour de toi la pétition nationale.



L'AFFAIRE CASABONNE

Cela fait un an que cet étudiant Bordelais croupit dans les prisons du gouvernement Espagnol.

Enfermé, victime de tortures physiques, arrêté sans motif, ni preuve, J.P. Casabone a besoin de la solidarité de tous les Etudiants de France.

A Bordeaux, à Toulouse, à Pau, les Comités de Casabone, avec les Associations de l'UNEF, se battent pour sa libération.

Ce mouvement doit encore s'étendre car il apparait aujourd'hui que seule notre solidarité, notre action permettront à Jean Philippe de retrouver la liberté.

Halte aux lois d'exception, au délit d'expression, à la répression aveugle.

Jean Philippe Casabonne, 21 ans, est étudiant en Sociologie à Bordeaux, il est originaire de Pau.

A Bordeaux, il rencontre un couple de Basques Espagnols avec qui il sympathise. Ayant prévu de passer ses vacances en Andalousie, il laisse son adresse au couple.

Somme toute, rien d'extraordinaire.

Le 5 juillet 87, le couple est arrêté à Saragosse, soupçonné de faire partie de l'organisation ETA militaire.

Le 6 juillet, J.P. Casabonne est arrêté à son tour à Torremolinos, dans l'appartement qu'il a loué pour ses vacances.

Le verdict de la presse est immédiat et sans appel, Jean Philippe est un terroriste.

Les premiers articles français reprennent la version policière développée par la presse espagnole ;

Les accusations sont portées avec une assurance qui contraste avec le flou entourant les faits.

La presse ne mentionne pas le seul élément matériel à l'origine de l'arrestation : un papier avec son adresse trouvé sur le couple.

J.P. Casabonne est inconnu des services de polices français et des Renseignements Généraux (R.G.).

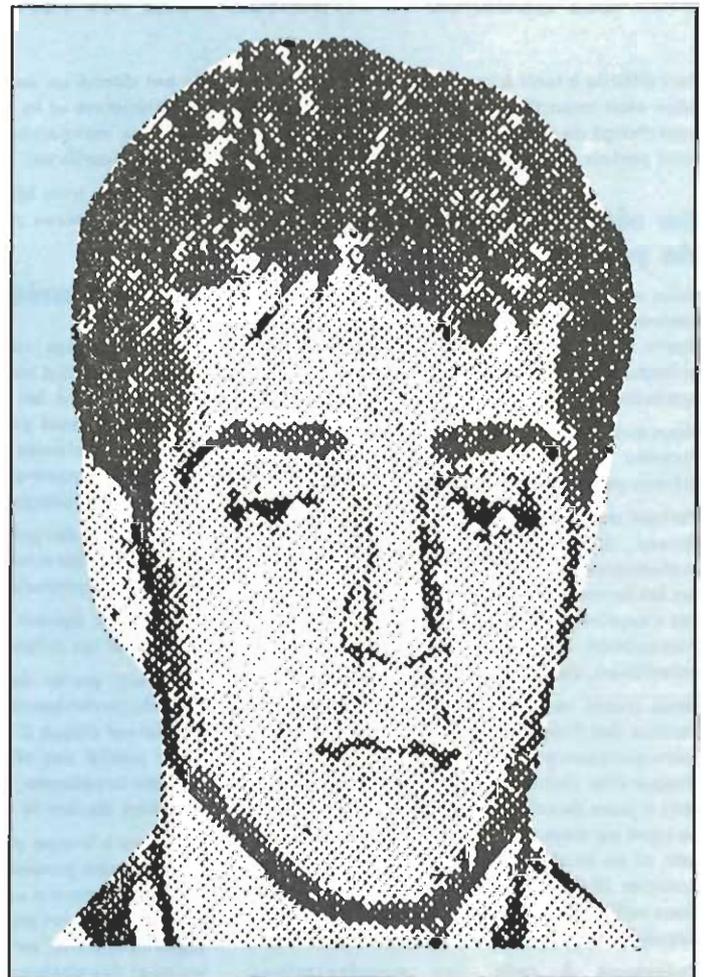
J. Philippe ne parle ni le basque, ni l'espagnol.

Un grand flou règne sur la nature des documents saisis par la police (documents dont on ne retrouvera aucune trace plus tard dans le dossier).

Enfin, la thèse policière est renforcée par la présentation commune de ces arrestations et des derniers attentats aux pays basques.

Le contexte politique particulièrement tendu après l'attentat meurtrier contre l'Hypercard de Barcelone est aussi en toile de fond.

Le fait que l'adresse de Jean Philippe Casabonne ait été trouvée sur le couple le fait tomber sous le coup des dispositions de Loi du 26 décembre 84 dite « LOI ANTI TERRORISTE » cette loi d'exception permet d'étendre la garde à vue jusqu'à 10 jours.



C'est au cours de la première visite, le 11 juillet que Jean-Philippe peut renseigner sa famille. La police l'a arrêté car son adresse de vacances se trouvait sur le couple de réfugiés basques interpellé à Saragosse.

Lors de son transfert à Madrid, Jean-Philippe a subi un interrogatoire musclé, avec des menaces (pistolet sur la tempe, simulacre d'exécution...) et des sévices (coups de poing et de matraque...). L'interrogatoire se poursuit dans les bureaux de la Brigada Centrala Operativa. Jean-Philippe, privé de sommeil, n'a plus aucune notion du

temps et des lieux sous les questions incessantes des policiers relatives à sa prétendue appartenance à l'Eta. Sa garde à vue a duré 5 jours.

Jean-Philippe est présenté le 11 juillet 1987 devant le juge d'instruction de la Audiencia Nacional. Il est inculpé « d'appartenance à bandes armées » par cette juridiction d'exception, en vertu de la loi dite « anti-terroriste ». Jean-Philippe s'est déclaré sensible au problème basque mais a toujours affirmé ne pas appartenir à l'Eta. Le compte-rendu des interrogatoires des deux réfugiés basques l'a totalement disculpé. A l'issue de cette audience, Jean-Philippe apprend qu'il encourt de 6 à 12 ans d'emprisonnement et que sa détention préventive peut durer 2 années.

Jean-Philippe est transféré à Carabanchel, puis à la prison d'Alcala-Meco près de Madrid. Le 14 septembre, un demande de remise en liberté est refusée à son avocat Mr Blanco sans aucune justification. Une autre demande subira le même sort en décembre.

Le 16 octobre, l'administration espagnole décide de transférer Jean-Philippe Casabonne à Herrera de la Mancha, 250 km plus au sud. Aucune justification n'est donnée à la famille ni à la défense qui voient pourtant leur tâche compliquée. Le 6 novembre, son chef d'inculpation est modifié et ne fait plus état que de « collaboration avec bandes armées ». Il n'est plus du tout question des documents saisis lors de son arrestation.

Il apparaît que le dossier Casabonne est singulièrement vide pour un terroriste d'une telle envergure. La seule pièce à charge dans le dossier est le papier avec son nom et son adresse trouvé sur les 2 réfugiés basques.

L'absence de faits dans cette affaire fait que l'accusation lancée contre Jean-Philippe aurait pu frapper avec le même arbitre bon nombre de personnes en contacts avec des réfugiés.

Les premiers temps, la famille attend, persuadée que l'erreur commise à propos de Jean-Philippe sera reconnue. En vain. Des démarches sont alors entreprises auprès du Consulat de France à Madrid et du Ministère des Affaires Etrangères à Paris.

La situation n'évolue toujours pas, elle encourage toutes les manifestations de solidarité qui voient le jour. Les médias se font l'écho de ces mouvements et ne s'en tiennent plus qu'aux seules sources policières. L'affaire est reconsidérée en tenant compte maintenant des déclarations de l'avocat.

Les conditions de détention de Jean-Philippe sont très éprouvantes. Les brutalités s'accompagnent de mesures vexatoires, humiliantes et dégradantes. Les soins médicaux sont dispensés avec parcimonie (il aura beaucoup de difficultés à se faire soigner, deux dents cassés lors d'un interrogatoire). La Guardia Civil, en toute impunité, rentre dans la prison et détruit les objets personnels et le courrier de chaque prisonnier.

Au mois de décembre, Jean-Philippe est de nouveau transféré à la prison d'Alcala Meco. Chaque transfert est l'occasion de brutaliser les prisonniers. Ses conditions de détention s'aggravent puisqu'il reste deux jours en isolement sans être alimenté. Tout est entrepris pour lui briser le moral. Des propositions lui sont faites : une mise en liberté accélérée s'il déclarait appartenir à l'Eta militaire.

En novembre 1987, la position du gouvernement français est exprimée par Jean-Bernard Raimond lors d'une réponse donnée à l'Assemblée Nationale : « continuer à veiller au strict respect des droits de notre compatriote ».

A ce titre, le ministre fait état d'une démarche effectuée par un agent du Consulat Général de Madrid.

Ce dernier aurait constaté au cours d'une visite datant du 15 juillet 1987, la « bonne santé » de Jean-Philippe Casabonne.

Le 20 février 1988, huit mois après l'arrestation de Jean-Philippe, Mr Pandraud déclare que tout individu est présumé innocent tant qu'il n'a pas été jugé et exprime le vœux « que justice soit faite rapidement ». Recevant Mr Blanco au Ministère des Affaires Etrangères, le directeur du service des français à l'étranger a tenu lui-même discours. Des déclarations que l'on aurait souhaité entendre plus tôt...

Cependant pour les autorités françaises, les conditions d'arrestation et de détention de Jean-Philippe Casabonne ne portent manifestement pas atteinte aux Droits de l'Homme, tels que les garantissent la Convention Européenne.

De son côté, le Ministre de l'Intérieur espagnol développe à nouveau les thèses policières annoncées au moment de l'arrestation.

Le 11 mars, à l'issue d'un entretien avec le nouveau magistrat chargé du dossier, Mr Blanco se montre optimiste. Il confirme qu'en dépit des accusations portées par le Ministre espagnol de l'Intérieur, le dossier est toujours vide.

Une nouvelle demande de mise en liberté est introduite à cette occasion.

« Il n'existe aujourd'hui aucun obstacle insurmontable à une libération ni dans le dossier, ni dans l'environnement en Espagne ».

Il ne faut pas s'y tromper, les paroles de Mr Blanco ne seront effectives qu'avec le maintien de la mobilisation de la population sur cette affaire.

« Le scénario de la libération » ne s'écrit pas tout seul.

Jean-Philippe Casabonne est depuis 9 mois détenu dans les prisons espagnoles. Il y va de sa liberté et de son avenir, du respect de l'Homme et des libertés individuelles.

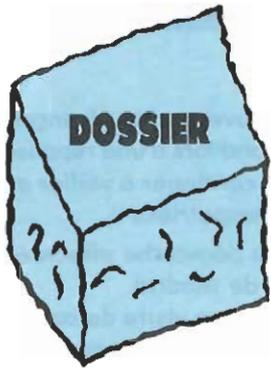
Article réalisé avec le Comité Casabonne de Toulouse.

LIBERATION IMMEDIATE

Dans toutes les Universités de France, des pétitions exigeant la libération de Jean-Philippe doivent circuler ; pour vous associer à cette lutte vous pouvez contacter l'Association UNEF de la FAC (voir « où trouver l'UNEF »).

Ou bien, à Toulouse, Bordeaux ou Pau, contacter le Comité : 15, rue de Lois - Toulouse - Tél. : 61.22.74.10, 61.41.11.05 poste 508

Du matériel (affiches, autocollants, pétitions) sont à la disposition de tous, dans les locaux UNEF ou au siège du Comité Toulousain.



LES ASSOCIATIONS U.N.E.F.

NOUS, ON DEBAT

ON DECIDE

ON BOUGE

Tu as le guide de l'UNEF entre les mains. Mais tu te poses peut-être la question : « Qu'est-ce que l'UNEF ? »

Etudier à l'Université n'a rien de facile. Rares sont ceux qui ne sont pas confrontés à de multiples problèmes tout au long de leurs études : les bourses qui ne sont versées qu'au moins de janvier, la mutuelle qui tarde à rembourser les frais de soins, des amphis surchargés, des heures de cours non assurées, des examens destinés à opérer la sélection du plus grand nombre -souvent au prix d'un saccage intolérable-, un taux d'échec qui excède le supportable, une situation malsaine de concurrence -impitoyable concurrence-, qui peu à peu s'installe sur les bancs des amphithéâtres... Telle est la réalité actuelle de l'Université, avec ses variantes selon les facs.

Ce constat s'impose aujourd'hui à tous -aux étudiants comme à la classe politique-. Il découle des choix universitaires de plusieurs gouvernements successifs. Il n'est donc, surtout pas, fatal.

Pour y faire face, pour éviter cette dégradation continue, comme pour améliorer les choses, les étudiants disposent avant tout de leur faculté de lutte, d'intervention, de leur esprit de contestation, qui leur permettent de s'opposer à tout ce qui va dans le mauvais sens. Ils disposent aussi pour animer ces luttes -et exprimer leur insatisfaction- d'une organisation. Cette organisation, elle est partout où nous étudions, dans chaque UFR et chaque IUT, au bas des amphis, dans les TD. C'est l'Association **U.N.E.F.**

Tiens, par exemple : quand lors d'un partiel au mois de février, 72 % des étudiants d'un amphi ont moins de la moyenne, l'Association UNEF informe l'amphi de ses droits, permet à tout le monde d'exiger une nouvelle épreuve ou une double correction. Et souvent de cette façon, on gagne : nos droits sont respectés !

D'ailleurs, c'est assez général : en fin de compte, c'est chaque fois notre nombre qui est déterminant face à chaque problème. Et c'est à aider ce rassemblement -nombreux et divers- que sert l'Association UNEF.

Des associations UNEF, il en existe plusieurs centaines à travers les universités françaises. Si ça n'est pas partout, c'est partout un besoin que les étudiants se syndiquent, de façon à être informés et actifs en permanence,

de façon qu'ils apportent aux autres étudiants leur expérience de syndiqué, leur esprit d'organisation, en un mot, qu'ils donnent du punch au mouvement étudiant.

Et puis finalement l'UNEF n'est rien d'autre que le regroupement de toutes les associations Unef de toutes les facs. C'est un syndicat de lutte, mû par sa détermination à sauver l'Université, à l'ouvrir à tous (y compris à ceux qui sont issus des couches les plus modestes de la société), qui n'a d'autre objectif que de s'opposer à son démantèlement, pour la transformer dans le sens d'une démocratisation.

C'est pourquoi l'UNEF formule des propositions transformatrices comme celle de supprimer le montant des droits d'inscription, de doubler les taux d'encadrement, de démultiplier le nombre et le taux des bourses ; et pour financer tout cela, de prélever 40 milliards du budget du surarmement, et porter l'investissement de l'Etat de 0,43 % du PIB à 1 %.

Autant de propositions portées par les associations UNEF, pour que chacun s'en empare, pour que notre nombre les impose parce qu'elles constituent une exigence du mouvement étudiant.



L'UNEF est présente au plan international. La coopération entre les étudiants du monde, la solidarité, la paix, et le développement de l'amitié entre les peuples sont les grands axes de son activité internationale.

Plus que jamais, les étudiants du monde sentent la nécessité de faire converger leurs luttes pour la défense des droits des étudiants, pour que la paix et le désarmement soient des réalités irréversibles, pour soutenir les peuples qui se battent pour leur indépendance et la justice.

C'est dans cette perspective que l'Unef développe depuis de nombreuses années une importante activité internationale.

L'UNEF :

ACTIVITE INTERNATIONALE

*Membre fondateur de l'Union Internationale des Etudiants (UIE), organisation qui regroupe plus de 120 unions d'étudiants dans le monde, l'Unef milite pour l'unité des étudiants en France et dans le monde au delà de leurs différences d'opinion philosophiques, politiques et religieuses.

*Membre associé du Wesib Bureau d'Information des Etudiants d'Europe de l'Ouest, outil irremplaçable, lieu d'échange des informations concernant les réflexions, propositions et luttes des étudiants de cette région du monde.

*L'Unef avec les étudiants flamands (VVS Belgique) et Hollandais (LSVB) est à l'origine de la Conférence des étudiants d'Europe, coordination des étudiants qui considèrent qu'ils ont leur mot à dire au sujet des projets Erasmus et Comett. Les unions nationales représentées à cette conférence se sont opposées à toutes mesures allant dans le sens d'une mainmise des entreprises sur nos universités et pour une coopération entre universités qui dépasserait le cadre de la petite Europe des 12.

L'Unef participe à tous les forums et événements où les étudiants approfondissent leurs analyses sur le rôle et la place de nos universités dans la société.

Mais ces réunions internationales, aussi utiles et riches d'informations qu'elles soient ne constituent pas l'essentiel de l'activité du syndicat, en effet si dans les années 60 et 70 les étudiants se retrouvaient avec l'Unef pour exiger la paix en Algérie puis au Viet-Nam, c'est dans la continuité de ces luttes que l'Unef

mène son action aujourd'hui.

-Palestine : avec l'envoi d'une délégation dans les territoires occupés de Cisjordanie pour témoigner sur les violations aux droits de l'Homme dans la région. Elle a ainsi organisé 20 meetings débats en soutien avec la lutte du peuple palestinien et de son organisation l'OLP pour le droit à un état libre et démocratique.

Elle est à l'origine des initiatives de jumelage entre universités Françaises et Palestiniennes (Rennes, Villetaneuse). L'Unef réaffirme son soutien aux organisations démocratiques Israéliennes qui luttent contre la politique d'agression et d'hégémonisme de l'état Israélien.

-Solidaire avec ceux qui se battent en Afrique du Sud pour la justice de la dignité, elle organise des meetings en soutien à l'ANC et l'UDF. Solidaires de l'ANC, nous exigeons le boycott à 100 % du pays de l'apartheid, la rupture de toutes relations diplomatiques et commerciales avec ceux qui font régner la terreur à Prétoria et n'hésitent pas à assassiner à Paris... Nous exigeons que la clarté soit faite sur l'assassinat de Dulcie September, à Paris le 29 mars 88.

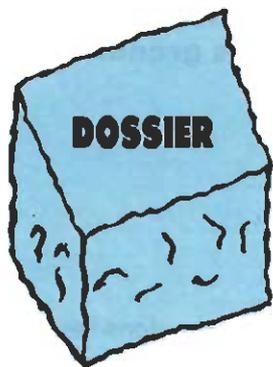
-L'Unef agit aussi pour le désarmement et pour la paix. Elle est signataire de l'acte de soutien des unions nationales à l'initiative des six de Delhi pour la paix. Avec le mouvement Zéro, l'appel des cent, le mouvement de la paix elle appelle les étudiants à se rassembler dans un vaste mouvement pour bannir une fois pour toutes les armes nucléaires de la terre.

-Avec les étudiants du pacifique sud (Australie, Nouvelle-Zélande, Iles Fidji, Samoa) elle mène une campagne contre les essais nucléaires français dans cette région du monde.

Ainsi l'Unef veut lutter pour que la France participe activement au processus de désarmement actuel, et à la préservation de l'environnement qui préoccupe si justement les étudiants des pays concernés.

Membre fondateur du Meeting Européen, lieu de rencontre des Unions Nationales étudiantes des pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, l'Unef propose des objectifs capables de rassembler les étudiants du continent sur des bases claires capables de nous permettre d'avancer dans la solution pratique des problèmes que nos sociétés rencontrent aujourd'hui, pour monter concrètement notre solidarité avec ceux qui luttent dans le monde pour l'indépendance et la démocratie.

Loin de vouloir développer une simple activité diplomatique, l'Unef, et ses associations locales proposent aux étudiants de se rassembler pour rendre possible de nombreuses convergences et initiatives communes à nous tous, les étudiants du monde.



HISTORIQUE DE L'U.N.E.F.

La première « société des étudiants » nom primitif des A.G.E. a été créée en 1877 à Nancy. Les différentes A.G.E. se réunissent en 1907 en une « Union nationale des Associations Générales des Etudiants de France ». L'U.N.E.F. est née.

Jusqu'en 1914, c'est l'époque où les étudiants ne connaissent guère de difficultés matérielles, époque du folklore où les A.G.E. organisent fêtes, banquets, kermesses etc.

Après la guerre de 1914-1918, les couches moyennes accèdent à l'université, les étudiants sont alors de condition moins aisée. Cette situation suscite la création, entre les deux guerres, d'organismes d'entraide : Restau-U Cités-U, Centre national des œuvres. C'est l'époque du corporatisme où les problèmes sont pris au jour le jour et où « l'apolitisme » limite toute action.

La guerre de 1939-1945 en mantré les limites, excepté le 11 novembre 40, où l'U.N.E.F. organise la 1^{re} manifestation anti-allemande sur les Champs-Élysées, qui se solde par des centaines d'arrestation et plusieurs morts.

L'U.N.E.F., débordée par les événements, se tait. Seuls les étudiants engagés dans la Résistance lui permettent de survivre.

En 1946, au Congrès de Grenoble, c'est la résurrection de l'U.N.E.F.. Elle définit une charte qui va inspirer à l'avenir les réalisations et la conduite du syndicalisme étudiant, le syndicalisme revendicatif.

Celui-ci se développe de 1946 à 1950. En 1947, c'est la première grande grève étudiante. En 1948, les étudiants obtiennent la Sécurité sociale (la gestion en est confiée à la M.N.E.F.).

C'est à cette époque (1947) qu'est fondée l'Union des Grandes Ecoles (U.G.E.). Les tenants du corporatisme, à la faveur de la Guerre Froide, reviennent à la direction en 1950. Il gèrent les avantages acquis sans organiser d'action de masse ; ce sont les « majos ».

Cependant, dans certaines A.G.E. de province, les « minos » maintiennent l'esprit de Grenoble, et luttent pour rendre à l'U.N.E.F. son visage revendicatif.

Les « minos » reprennent en 1956 la direction de l'U.N.E.F. C'est le retour à une action syndicale authentique. L'U.N.E.F., par son orientation courageuse devient la grande organisation de masse des étudiants (100 000 adhérents au moment de la guerre d'Algérie). Prenant prétexte de l'engagement croissant de l'U.N.E.F. aux côtés des syndicats et des organisations démocratiques pour la paix en Algérie, les anciens « majos » fondent la F.N.E.F. en 1961. Cette organisation va rapidement devenir le refuge des étudiants d'extrême droite.

Mais 1968 mènera au vote d'une loi d'orientation qui se caractérise essentiellement par la participation des étudiants aux instances dirigeantes de l'Université.

Mais dès les années 70, les attaques contre les acquis de 68 commencent ; mise en place d'un quorum, loi Sauvage...

De 1968 à 1972, l'U.N.E.F. va connaître des tensions internes, les groupuscules guchistes font pression contre le caractère syndical de l'U.N.E.F.. Ils sont minoritaires et divisés entre eux, ils ten-

tent de prendre les directions du syndicat, leur bataille est idéologique, ils veulent imposer leurs vues à la majorité des adhérents qui ne se reconnaît pas en eux. Les tenants du renouveau veulent participer aux différents conseils d'université. (orientation qui est aujourd'hui reprise par l'ensemble des orgas étudiantes).

Les divers regroupements issus de ces groupuscules ne reconnaîtront pas les congrès dit « du renouveau » où la majorité syndicale reprendra ses droits. Ce sera la scission et ces pseudos syndicats créeront par leur alliance l'U.N.E.F.-I.D. en 1980.

L'U.N.E.F. est sauvée, à cette époque on parle « d'U.N.E.F. renouveau ».

Avec la crise, les études deviennent plus difficiles, plus onéreuses, plus aléatoires.

Depuis 1972, l'U.N.E.F. s'est affirmée et s'affirme toujours plus comme le syndicat de masse dont les étudiants ont besoin à l'université : par la participation constante aux instances de gestion (U.E.R., Université C.R.O.U.S.) et par l'adoption depuis le 66^e Congrès de Reims (1980), de l'orientation de la solidarité étudiante.

De là vient l'habitude pour certains de parler « d'U.N.E.F. solidarité étudiants » ou « d'U.N.E.F.-S.E. » pour nous seule existe l'U.N.E.F.-T.C. (U.N.E.F. tout court).

En 1981, avec le changement de gouvernement, la nécessité de changer l'université semble acquise. Grâce aux pressions du SNES-SUP et de l'U.N.E.F. principalement, la loi d'orientation est adoptée : il s'agit de lutter contre l'échec et l'abandon, rénover les formations et ouvrir l'université sur l'extérieur.

Mais la réforme a été rapidement vidée de son contenu dans les faits.

Chaque événement tentera de libérer les droits d'inscription, créera les magistères, proposera un décret instituant des concours entre DEUG et licences, supprimera la subvention de l'état à la sécurité sociale étudiante. Comme il aimait à dire, « l'élitisme républicain » était sa devise. Pour passer à l'élitisme « tout court » Devaquet n'a eut à faire qu'une petite nuance. En novembre-décembre, c'est la grande lutte contre le projet Devaquet. Depuis, les projets de Valade ont tenté de poursuivre, de généraliser, d'amplifier l'élitisme.

Pour être à l'U.N.E.F., un seul critère, être étudiant. A l'U.N.E.F., dans son fonctionnement quotidien, chacun compte pour un. L'U.N.E.F. permet de favoriser l'expérience et à la réflexion de ceux qui la rejoignent et en son membres, pour développer son activité au mieux : engager l'action partout où les conditions d'études sont attaquées ou mauvaises, partout où les étudiants aspirent à faire du neuf dans leurs études. L'U.N.E.F. agit à tous les niveaux où se prennent des décisions. Les objectifs sont discutés dans l'U.N.E.F. de manière démocratique, à la base le plus souvent en AG d'adhérents puis soumis aux étudiants concernés. Ensuite vient la lutte, le rassemblement unis et déterminé avec le syndicat, l'U.N.E.F., dans l'amphis, l'UFR, l'université ou au niveau national.

BULLETIN D'ADHESION

VIVE LE RASSEMBLEMENT !

**Non aux facs d'élite
et à la sélection sociale.**

Ne reste pas isolé.

Pour donner du punch au mouvement étudiant



Adhère à l'U.N.E.F.

Nom

Prénom: Cotisation 50 F

Adresse.....

UNEF, 52, rue E. Pailleron - 75019 PARIS - Tél. : 42.45.84.84
ou à renvoyer à l'A.G.E. Unef de ton université (voir page 62)

FORR-FSORR

Interview de M. Gil FOUCHER, Secrétaire Général de la Fédération des Sous-Officiers de Réserve Républicains, représentant de cette association à la Commission Armées-Jeunesse, par Pierre-Marie PERINETTI, représentant de l'UNEF à cette Commission.

P.-M. P. : Un des principaux thèmes d'étude de la C.A.J. est le Service National. Aussi ma première question portera-t-elle sur le rôle du S.N. dans un pays comme le nôtre.

G. F. : Il n'est pas inutile de rappeler que la circonscription issue de la Loi JOURDAN de 1798 est l'un des grands acquis de la Révolution Française. Pour la première fois en effet, il fut fait appel aux citoyens pour assurer la défense de la Nation et des valeurs nouvelles dont elle était porteuse.

Aujourd'hui, le Service Militaire et les réserves forment la composante populaire de la dissuasion, et demeurent l'un des éléments d'équilibre de l'institution militaire. Du reste, le contingent a joué pleinement ce rôle lors des événements de 1961 en Algérie en refusant d'appuyer les factions anti-républicaines.

P.-M. P. : Nous allons maintenant en venir au sujet qui intéresse le plus les étudiants : les reports et les P.M.

G. F. : Aujourd'hui, nombre d'étudiants sont obligés de suivre une P.M. voire une P.M.S. afin d'obtenir un report supplémentaire à 24 ou 25 ans. Cette situation nous semble injuste par rapport aux jeunes n'ayant pas les capacités physiques requises. De plus, cette situation amène un grand nombre de jeunes à ne voir la P.M. que comme un moyen d'obtenir un report. De toute façon, cette situation n'est pas saine puisqu'elle amène l'institution militaire à décider de la poursuite ou non de ses études pour un étudiant. Ainsi la loi ROBIN de 1983, dont découle en partie cette situation semble inadaptée aux besoins des étudiants.

P.-M. P. : Mais alors, quelles solutions préconisez-vous pour remédier à cet état de fait ?

G. F. : Il y a deux ans, la C.A.J. a étudié cette question. L'UNEF y a joué un rôle important en étant l'un des principaux animateurs du groupe, puisque son représentant en était le rapporteur (j'en étais moi-même le président). Sa proposition que nous avons soutenue est celle du report à 25 ans sans autres conditions que la poursuite effective d'études. Celle-ci avait été prise en compte et présentée parmi d'autres au Secrétaire d'Etat à la Défense, M. Jacques BOYON qui en avait pris note. Aujourd'hui la question reste posée. Il semble de plus qu'un consensus sur ce problème se dégage de l'ensemble des grandes organisations étudiantes.

G.-M. P. : Mais dans ce cas que deviendraient les P.M. ?

G. F. : A notre avis les Préparations Militaires ont un rôle à jouer dans les contacts entre la jeunesse et les armées. Sous cet aspect elles demeurent un lien privilégié, qu'il est souhaitable de conserver.

De plus, malgré les insuffisances au niveau de la P.M. Terre par exemple, elles restent une filière de formation pour les jeunes cadres du contingent. En ce sens, elles forment un volet de la conscription aux côtés du Service Militaire actif et des réserves.

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter la

FORR [Fédération des Officiers de Réserve Républicains]

FSORR [Fédération des Sous-Officiers de Réserve Républicains].

10, rue de Chateaudun - 75009 Paris - Tél. : [1] 48 78 72 31

PARIS

- PARIS I** Association générale des étudiants de Tolbiac/Paris I
AGET-UNEF Paris I, 90, rue de Tolbiac. Tél. : 40.77.19.38
Salles A 402 et A 403, Coop-UNEF Salle A 401
- PARIS II** 52, rue Edouard Pailleron, 75019 Paris. Tél. : 42.45.84.84
- PARIS III UNEF-Censler**, 13, rue de Santeuil, 75231 Paris
Salle 316. Tél. : 45.87.40.96
- PARIS IV** Association générale des étudiants de Clignancourt
AGEP-IV-UNEF, 2, rue Francis de Croisset, 75018 Paris
Salle 222. Tél. : 42.45.84.84
- PARIS V UNEF**, 10, rue Pierre Larousse, 92240 Malakoff. Tél. : 42.45.84.84
- PARIS III, IV, V UNEF**, 18, rue de la Sarbonne, 75005 Paris
(locaux syndicaux). Tél. : 42.45.84.84
- PARIS VI Paris sciences UNEF**, bât. K, 2/4, place Jussieu, 75005 Paris
et **PARIS VII** Tél. : 43.36.25.75, poste 3745
- PARIS VIII** Association générale des étudiants de Saint-Denis
AGES-UNEF, local B 130, 2, rue de la Liberté, 93200 St-Denis. Tél. :
42.21.63.64, poste 1287
Coop UNEF, Salle D 058. Tél. : 48.21.04.57
- PARIS IX** Association générale des étudiants de Paris IX
52, rue Edouard Pailleron, 75019 Paris. Tél. : 42.45.84.84
- PARIS X** Association générale des étudiants de Nanterre
AGEN-UNEF, Université de Paris-Nanterre
200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cédex
Salle F 307. Tél. : 47.25.92.34, poste 672
- PARIS XI** Générale des étudiants d'Orsay
AGEO-UNEF, Université de Paris-Sud, 91405 Orsay (près Bures Nord), bât.
121. Tél. : 69.41.76.81
- PARIS XII** Association générale des étudiants de Paris Val-de-Marne
AGEP-UNEF, 58, avenue Didler, 94210 La Varenne. Tél. : 48.86.11.79, poste
686
- PARIS XIII** Association générale des étudiants de Paris-Nord
AGEPN-UNEF, av. Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse
Salle D 101. Tél. : 49.40.35.20
- SCIENCES PO UNEF**, Sciences Po, 52, rue Edouard Pailleron, 75019 Paris.
Tél. : 42.45.84.84
- ARCHI** Association des étudiants en Architecture.
AEA-UNEF, 148, rue du Fbg Saint-Martin, 75010 Paris. Tél. : 42.45.84.84
- SANTE UNEF-Santé**, faculté de médecine Pitié
91, bd de l'Hôpital, 75634 Paris Cédex 13
Coop UNEF, local sous-sol du 91
- INALCO**, 52, rue Edouard Pailleron, 75019 Paris. Tél. : 42.45.84.84

PROVINCE

- AIX** : Union générale des étudiants aixois, UGEA-UNEF, local 106 B, fac.
de lettres, avenue Robert-Schumann, 13100 Aix-en-Provence. Tél. :
42.20.85.13
- AMIENS** : UNEF, fac. de lettres, Campus chemin du Thil, 80044 Amiens
- ANGERS** : Union générale des étudiants d'Angers, UGEA-UNEF, fac. de
droit, boulevard Beaussier, Belle Beille, 49000 Angers
- BESANÇON** : Association générale des étudiants de Besançon, AGEB-
UNEF, Cité Carnot, Quai Veil-Picard, local 5, 25000 Besançon
- BORDEAUX** : Fédération des associations d'étudiants de Bordeaux FAEB-
UNEF, université de Bordeaux II, 146, rue Léa-Saignat, 33000 Bordeaux.
Tél. : 56.91.34.24 (poste 691).
- BREST** : Association générale des étudiants de Brest, AGEB-UNEF, fac.
de lettres, Avenue Le Gorgeau, 29200 Brest. Tél. : 98.44.36.52
- CAEN** : Association caennaise des étudiants, ACE-UNEF, université de
Caen, 14032 Caen. Tél. : 31.94.81.40 (poste 3360)
- CLERMONT-FERRAND** : UNEF, 49, bd Gergovia, BP 32, 63001 Clermont-
Ferrand
- DIJON** : Union générale des étudiants de Dijon, UGED-UNEF, Résidence
U, Montmuzard, Pavillon Rameau, 1^{er} ét., 21100 Dijon. Tél. : 80.65.19.50
- GRENOBLE** : Association générale des étudiants de Grenoble, AGEG-
UNEF, université III, salle HO2, BP 55, 38406 Saint-Martin-d'Hères. Tél. :
76.51.65.55
- LE HAVRE** : UNEF- I.U.T., Place Robert-Schumann, 76077 Le Havre
- LE MANS** : Association générale des étudiants du Maine, AGEM-UNEF,
université du Maine, Route de Laval, BP 535, 72017 Le Mans Cédex

LILLE : Association générale des étudiants de Lille, AGEL-UNEF, univer-
sité des sciences et techniques de Lille, 1, cité Scientifique, 59650 Ville-
neuve d'Asq. Tél. : 20.43.43.43 (paste 5126)

LIMOGES : Association générale des étudiants de Limoges, AGEL-UNEF,
8P 102, 87013 Limoges Cédex. Tél. : 55.50.01.86 - 55.79.10.62

LYON : Association générale des étudiants de Lyon, AGEL-UNEF, 8, rue
de Volney, 69000 Lyon. Tél. : 78.75.91.42

MARSEILLE : Association générale des étudiants de Marseille, AGEM-
UNEF, fac. de lettres, Montpellier III, Route de Mende, 34000 Mantpel-
lier. Tél. : 67.63.91.10 (poste 512)

OU TROUVER L'UNEF ?

MULHOUSE : Association générale des étudiants de Mulhouse, AGEM-
UNEF, fac. de lettres, université de Haute-Alsace, 2, rue des Frères-
Lumières, 68093 Mulhouse Cédex

NANCY : Association générale des étudiants de Nancy, AGEN-UNEF, 1,
rue Gustave Simon, 54000 Nancy. Tél. : 83.96.59.92

NANTES : Association générale des étudiants de Nantes, AGEN-UNEF,
fac. de droit, Rue de la Sensive-du-Tertre, 44000 Nantes

NICE : Union générale des étudiants de Nice, UGEN-UNEF, foyer UNEF-
Sciences, université Parc-Valrose, 06034 Nice. Tél. : 93.52.98.98 (poste
1468)

ORLEANS : Union générale des étudiants de la Source, UGES-UNEF, fac.
de sciences, 45017 Orléans Cédex 02

PAU : UNEF Pau, faculté de lettres, av. du Dayen-Poplawoky, 64000 Pau

PERPIGNAN : Union générale des étudiants de Perpignan, UGEP-UNEF,
50, av. de la Villeneuve, bât A, 66023 Perpignan Cédex. Tél. : 68.50.77.93

POITIERS : Union générale des étudiants de Poitiers, UGEP-UNEF, 40, ave-
nue du Recteur-Pineau, 86000 Poitiers. Tél. : 49.46.01.70

REIMS : Association générale des étudiants de Reims, AGER-UNEF, fac.
de lettres, 57, rue Pierre-Taittinger, 51000 Reims

RENNES : Association générale des étudiants des universités de Rennes,
AGEUR-UNEF, 6, avenue G.-Berger, 34031 Rennes. Tél. : 99.54.99.55 (poste
205)

ROUEN : Association générale des étudiants de Rouen, AGER-UNEF, bd
de Broglie, 76130 Mont-Saint-Aignan. Tél. : 35.07.72.79

SAINT-ETIENNE : Union générale des étudiants de Saint-Etienne, UGESE-
UNEF, 2, rue Tréfilerie, 42000 Saint-Etienne. Tél. : 77.25.22.02 (poste 493)

STRASBOURG : Association générale des étudiants d'Alsace, AGEA-
UNEF, salle 011, bât. 5, 22, rue Descartes, 67084 Strasbourg

TOULOUSE : Association générale des étudiants de Toulouse, AGET-UNEF,
15, rue des Lois, 31000 Toulouse. Tél. : 61.41.11.05 (poste 508)

TOULON : Association générale des étudiants de Toulon, AGET-UNEF,
université parc Valrose, foyer UNEF- Sciences, 06034 Nice

ADRESSES NECESSAIRES

Le C.R.O.U.S. : Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires.
Ne pas hésiter à s'y rendre pour tout problème de logement, travail finan-
ces... Il y a un CROUS par académie.

La C.I.O. : Cellule d'information orientation. Il y en a une dans chaque
université, c'est là que l'on peut se repérer, conseiller d'orientation et
documentation Idéale.

B.I.O. : 61, rue Dutot, 75015 Paris. Tél. : 45.39.25.76.

L'O.T.U. : Organisation du tourisme universitaire, le Crous te fournira
l'adresse du bureau de la fac. Adresse nationale : 137, boulevard St-
Michel, 75005 Paris.

La M.N.E.F. : Mutuelle nationale des étudiants de France. Une section
locale est présente dans chaque ville universitaire. Bureau national : 16,
avenue Raspail, Gentilly.

C.I.D.J. : Centre information documentation jeunesse peut vous donner
des offres de logements, de travail... Il en existe un dans chaque départe-
ment. 101, quai Bronly, 75015 Paris.

Et naturellement la **FRUF** et l'**UNEF**.

Allumez votre Minitel, composez le 48.21.60.70 sur votre téléphone. Dès que vous entendez un sifflement continu, appuyez sur la touche "connexion-fin" du Minitel.

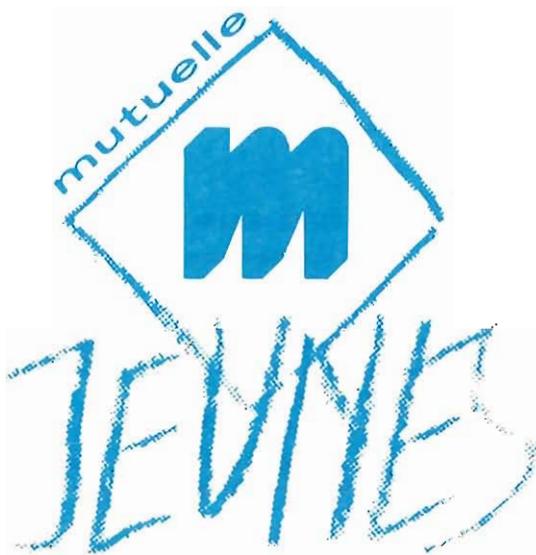
Un essai ? 48.21.60.70



STELCO

Télématique et communications

61 rue de Paris 93380 Pierrefitte Tel (1) 42.35.00.11



Mutuelle Nationale des Jeunes
52, avenue de la République
75011 PARIS
Tél. : (1) 43.55.51.55

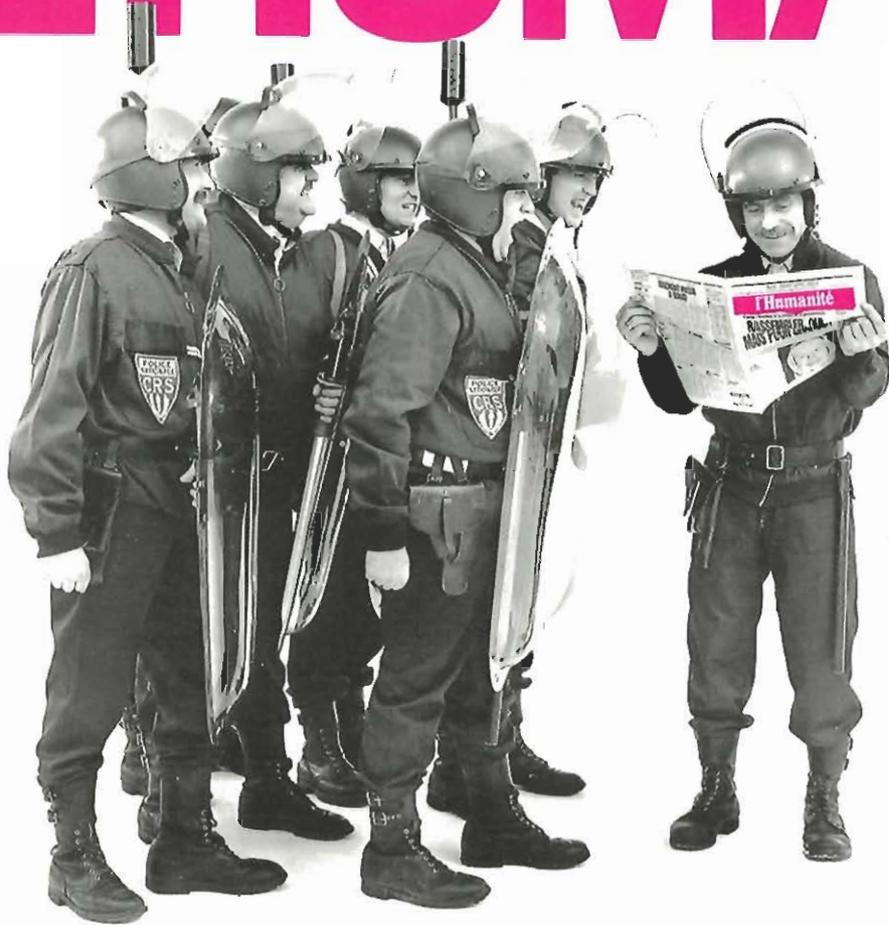
*de 16 à 26 ans
la Mutuelle de tous les Jeunes
salariés, étudiants, stagiaires...*

**Pour votre santé
la mutuelle solidaire**

Pour les mutualistes, l'avantage de la solidarité :

- des accords groupés pour **l'assurance auto du débutant**
- des « plans » vacances
- des avantages bancaires

OSEZ L'HUMA



Chaque jour l'Humanité.



MNEF ENTRE ETUDIANTS C'EST MUTUEL.



MNEF
Mutuelle Nationale
des Étudiants de France